

can-am^{MC}



2009

**Guide du
conducteur**

Comprenant
**Informations de sécurité,
renseignements sur le véhicule
et l'entretien**

DS 450^{MC} EFI

 **AVERTISSEMENT**

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.

Ne conduisez jamais ce véhicule si vous avez moins de 16 ans. Toujours laisser ce Guide du conducteur dans le véhicule.

2 1 9 7 0 1 1 7 9

AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE VOTRE VÉHICULE EST POTENTIELLEMENT DANGEREUSE. Si vous ne conduisez pas prudemment, une collision ou un capotage peuvent survenir à l'improviste, même pendant des manoeuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du présent guide et des étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MÔRTELLES.** Conserver ce guide dans le véhicule en tout temps.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, de la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et des étiquettes apposées sur les produits peut mener à des blessures et même au décès.

AVERTISSEMENT

Les performances de ce véhicule peuvent nettement dépasser celles des autres véhicules que vous avez déjà conduits. Prenez le temps de vous familiariser avec votre nouveau véhicule.

AVERTISSEMENT RELATIF À LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

AVERTISSEMENT

Ce produit contient ou émet des produits chimiques reconnus dans l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres lésions du système reproducteur.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP). Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Les marques de commerce suivantes sont la propriété de Bombardier Produits Récréatifs inc. :

Can-Am^{MC}

DS 450^{MC}

Rotax[®]

XP-S^{MC}

AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir acheté un tout nouveau VTT Can-Am^{MC}. Vous profiterez de la garantie BRP et tout un réseau de concessionnaires autorisés Can-Am est disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

S'instruire avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques de blessure ou de décès pour vous ou des passants, lisez les chapitres suivants avant de conduire le véhicule.

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE*

Nous vous recommandons vivement de suivre un cours de conduite sécuritaire. Veuillez vérifier auprès de votre concessionnaire ou des autorités locales si on donne un tel cours dans votre région.


Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes.


Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

 **ATTENTION** Avertit d'une situation comportant des risques de blessures mineures ou moyennes si on ne l'évite pas.

 **AVIS** Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement des composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Ce Guide du conducteur a été préparé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sécuritaire. Il est indispensable à la conduite sécuritaire du véhicule.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale, cette dernière a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site Web www.guidesconducteur.brp.com.

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur et la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* doivent se trouver dans le véhicule au moment de sa vente.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

 **AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
S'instruire avant de partir	1
Messages sur la sécurité	1
À propos de ce Guide du conducteur	1

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	8
Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone	8
Éviter les feux d'essence et les autres dangers	8
Éviter de se brûler avec des pièces chaudes.....	9
Accessoires et modifications	9

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	10
--	-----------

AVERTISSEMENTS SUR L'UTILISATION	13
---	-----------

CONDUITE DU VTT	39
------------------------------	-----------

Inspection avant la conduite.....	40
Vêtements	41
Conduite récréative	42
Environnement	43
Limites de conception	43
Utilisation hors route	44
Précautions générales et mesures de sécurité	44
Techniques de conduite	45

ÉTIQUETTE VOLANTE	53
--------------------------------	-----------

ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT	54
--	-----------

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT	58
---	-----------

1) Manette d'accélérateur	59
2) Manette de frein avant	59
3) Manette d'embrayage	60
4) Frein de stationnement	60
5) Interrupteur multifonctionnel.....	61
6) Interrupteur d'allumage.....	62
7) Voyants	63
8) Pédale de frein arrière.....	63
9) Pédale de changement de vitesse	63
10) Trousse d'outils	64
11) Loquet du siège	64

CARBURANT	66
Essence recommandée	66
Méthode de remplissage	66
CONSIGNES D'UTILISATION	67
Fonctionnement pendant le rodage	67
Démarrage du moteur	67
Changement de rapport	68
Arrêt du moteur	69
Entretien d'après- utilisation	70
Que faire en cas de retournement du véhicule	71
Que faire en cas d'immersion du véhicule dans l'eau	71
ADAPTEZ LA SUSPENSION	72
Directive de réglage de la suspension	72
Réglages de la suspension avant	72
Réglage de la suspension arrière	73
Réglages en usine de la suspension	74
TRANSPORT DU VÉHICULE	78

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN	80
Vidange d'huile à moteur et remplacement du filtre à huile au bout de 5 heures	86
Révision - 10 heures	87
PROCÉDURES D'ENTRETIEN	88
Huile à moteur	88
Liquide de refroidissement	92
Filtre à air	96
Boîtier de filtre à air	97
Pare-étincelles du silencieux	97
Radiateur	98
Réglage de la pédale de changement de vitesse	99
Réglage de l'embrayage	99
Câble d'accélérateur	102
Manette d'accélérateur	103
Bougies	104
Batterie	105
Fusibles	106
Feux	107
Voyants	109
Chaîne d'entraînement	109
Galet de la chaîne d'entraînement	110

PROCÉDURES D'ENTRETIEN (suite)	
Roue dentée et pignon	111
Pneus et roues	111
Roulements de roue avant	112
Essieu arrière	112
Suspension	113
Freins.....	114
Carrosserie	116
Châssis.....	116
Entreposage et préparation présaisonnaire.....	117

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE.....	120
Numéro d'identification du véhicule	120
Numéro d'identification du moteur	120
Étiquette de conformité	120
RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT	121
FICHES TECHNIQUES.....	122

DIAGNOSTIC DES PANNES

GUIDE TECHNIQUE	128
------------------------------	------------

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM^{MC} 2009.....	134
GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM^{MC} 2009 ...	139
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: QUAD CAN-AM^{MC} 2009.....	144
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	149
CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE	150

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et même la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut se répandre même si vous ne voyez ou ne sentez aucun gaz d'échappement. Vous pouvez vous trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et être incapable de réagir et de vous sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si vous ressentez des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone, quittez immédiatement les lieux, allez à l'air frais et demandez un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne jamais faire fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si vous essayez de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.

- Ne jamais faire fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Éviter les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivre les directives ci-dessous :

- Faire le plein à l'extérieur dans un endroit bien aéré, loin des flammes, des étincelles, des cigarettes allumées et de toute autre source d'allumage.
- Ne jamais ajouter du carburant lorsque le moteur tourne.
- Ne jamais faire déborder le réservoir d'essence. Laisser un peu d'espace pour la dilatation de l'essence avec l'augmentation de température.
- Essuyer toute essence répandue.
- Ne jamais faire démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir est retiré.
- N'utiliser qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne jamais siphonner de l'essence avec la bouche.
- Si vous avalez de l'essence, en avez dans les yeux ou inhalez des vapeurs d'essence, consultez immédiatement un médecin.

En cas de déversement d'essence sur vous, lavez-vous avec de l'eau et du savon et changez de vêtement.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

L'échappement et le moteur deviennent chaud lorsque le moteur tourne. Éviter tout contact pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Accessoires et modifications

Ne pas effectuer de modifications non autorisées et ne pas utiliser d'équipements ou d'accessoires non homologués par BRP. Comme ces modifications n'ont pas été testées par BRP, elles peuvent augmenter le risque de blessures par collision et rendre le véhicule illégal.

Consultez votre concessionnaire autorisé Can-Am pour connaître les accessoires disponibles pour votre véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Ce véhicule se manie différemment des autres véhicules, y compris les motocyclettes et les voitures. Il faut être prudent, sinon une collision ou un capotage peuvent survenir rapidement, même lors de manoeuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

AVERTISSEMENT

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

- Lire attentivement ce Guide du conducteur et tous les avertissements apposés sur les produits et se conformer aux modes d'utilisation. Regarder attentivement la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* avant de conduire le véhicule.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans les instructions qui s'imposent. Suivre un cours de formation. Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à un cours donné par un instructeur reconnu. Pour plus de renseignements, consultez votre concessionnaire autorisé Can-Am.
É.-U. et Canada seulement : Pour connaître où se tiennent les cours le plus près de chez soi, communiquer avec la Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887, ou au Canada, avec le Canada Safety Council (CSC) au 1 613 739-1535, poste 227.
- Toujours respecter l'âge prescrit. Une personne de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule.
- Ne jamais transporter un passager sur ce véhicule.
- Ne jamais utiliser un VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et la voie publique.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. Vous devez vous protéger les yeux avec des verres de protection ou une visière, et porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon long.
- Ne jamais conduire ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ils augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- Ne jamais conduire à une vitesse excessive. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.
- Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Avant de le conduire, toujours inspecter votre véhicule et vérifier qu'il peut être conduit sécuritairement. Suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT

- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- L'utilisation de protecteurs de pieds au lieu de repose-pieds lorsque le véhicule est en marche peut provoquer la rupture d'un protecteur de pied. Votre pied ou jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident. Ne jamais utiliser de protecteurs de pied pour reposer les pieds.
- Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Soyez attentif aux variations de terrain.
- Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle de ce véhicule sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.
- Utiliser les méthodes de virage expliquées dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à une vitesse excessive.
- Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide. Examiner le terrain avant de monter une pente. Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférez votre poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- Toujours descendre une pente et freiner de la façon indiquée plus loin dans ce guide. Examiner le terrain avant de descendre une pente. Transférez votre poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- Toujours procéder de la façon indiquée plus loin dans ce guide pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables. Transférez votre poids vers l'amont. Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

AVERTISSEMENT

- Toujours procéder de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand on monte une colline. Pour éviter tout calage, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante en montée. Advenant un calage ou si le véhicule est entraîné vers l'arrière, utiliser la méthode de freinage décrite dans ce guide. Descendre du côté du haut de la colline ou sur le côté du véhicule s'il est dirigé vers le haut de la pente. Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.
- Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer en terrain inconnu. Ne jamais tenter de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.
- Soyez toujours prudent quand le véhicule patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces très glissantes comme la glace, conduire lentement et prudemment pour réduire les risques de dérapage et de perte de contrôle.
- Ne jamais utiliser ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans ce guide. L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.
- Utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans ce Guide du conducteur. S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.
- Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Utiliser seulement des accessoires approuvés par BRP.
- Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule en tenant compte du poids du conducteur, ainsi que de tous les autres accessoires et charges.

AVERTISSEMENTS SUR L'UTILISATION

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le Guide du conducteur de tous les VTT.

REMARQUE: Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.

AVERTISSEMENT



V00A0AQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans respecter les instructions.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans ce guide.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

! AVERTISSEMENT



V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un véhicule qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures graves ou le décès.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Aucun enfant de moins de 16 ans ne doit conduire ce véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A02Q

DANGER POSSIBLE

Ne jamais transporter de passager sur ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Importante réduction de vos capacités à équilibrer et contrôler ce véhicule.

Une telle situation pourrait causer un accident, ce qui pourrait se traduire par des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, il n'est pas conçu pour le transport de passager(s).

⚠ AVERTISSEMENT



V00A03Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus du VTT ont été conçus pour une utilisation hors route seulement, et non sur les surfaces asphaltées. L'utilisation du VTT sur des surfaces asphaltées peut sérieusement en réduire la maniabilité et provoquer une perte de contrôle.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser un VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et la voie publique.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A04Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs États ou provinces, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A06Q

DANGER POSSIBLE

Conduire ce véhicule sans porter un casque approuvé, des verres de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les avertissements suivants concernent tous les conducteurs de VTT :

- l'utilisation du véhicule sans le port d'un casque approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- l'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- l'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter:

- une protection oculaire (lunettes ou visière)
- des gants et des bottes
- une chemise ou une veste manches longues
- des pantalons longs.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sous l'effet de l'alcool ou des drogues.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Votre jugement peut être sérieusement compromis.

Votre vitesse de réaction peut être ralentie.

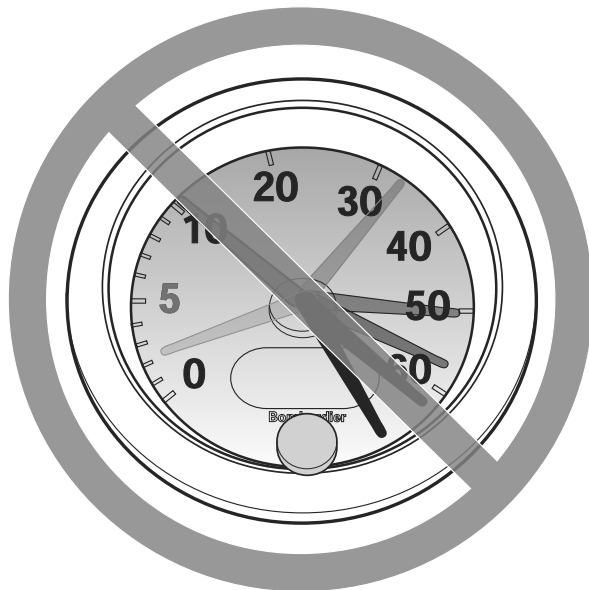
Votre sens de l'équilibre et votre perception peuvent être compromis.

Un accident et même le décès pourraient survenir.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation de ce véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A08Q

DANGER POSSIBLE

Conduire le VTT à une vitesse excessive.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du VTT, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A09Q

DANGER POSSIBLE

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident, dont un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

! AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le VTT avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours inspecter le VTT avant chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites plus loin dans ce Guide du conducteur.

! AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Conduire sur des cours d'eau gelés.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Passer à travers la glace peut provoquer de graves blessures ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0BQ

DANGER POSSIBLE

Retrait des mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

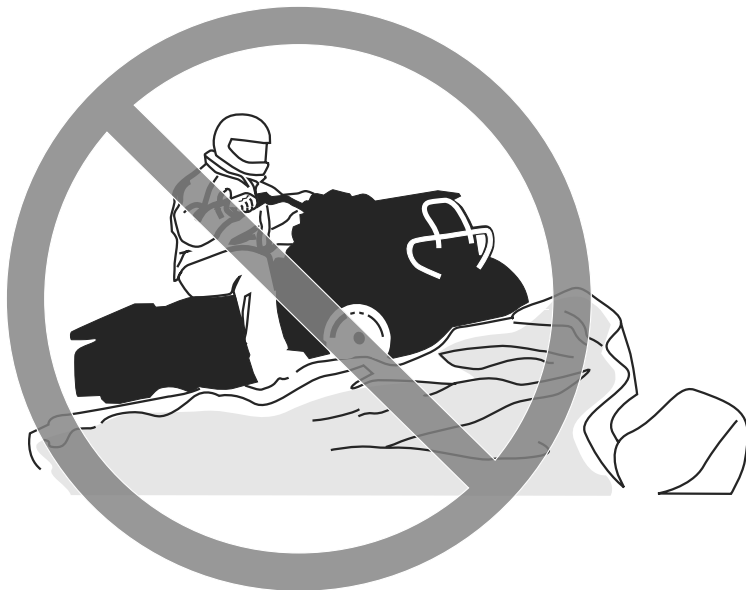
CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le véhicule ou perdre l'équilibre et chuter du véhicule. Si on retire un pied du marchepied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0CQ

DANGER POSSIBLE

Ne pas conduire le véhicule avec prudence en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du VTT ou celui-ci pourrait capoter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et être particulièrement prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en VTT lorsque les conditions du terrain varient.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0DQ

DANGER POSSIBLE

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du VTT sur ce type de terrain.

Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0EQ

DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du VTT pouvant provoquer une collision ou un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utiliser les méthodes de virage expliquées dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à une vitesse excessive.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0FQ

DANGER POSSIBLE

Monter les collines de façon inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide.

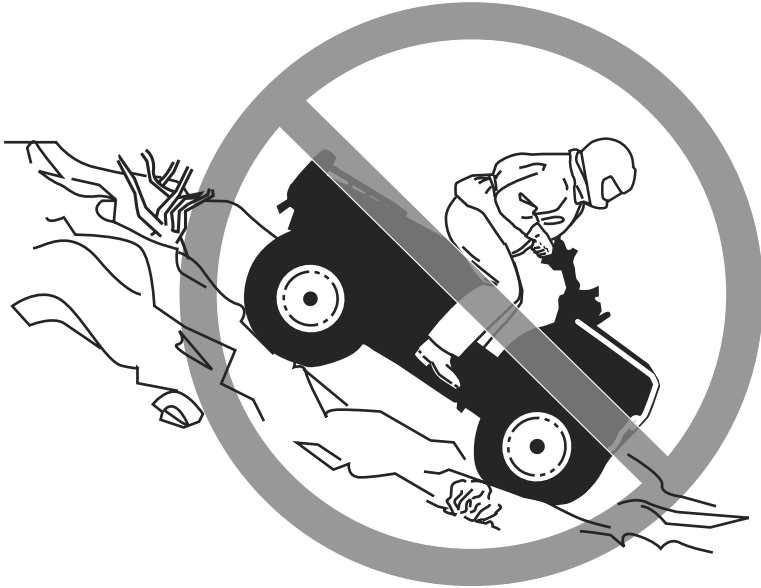
Bien observer le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférez votre poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0GQ

DANGER POSSIBLE

Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours descendre les pentes en suivant les méthodes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.

REMARQUE : Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Toujours examiner le terrain avant de descendre une pente.

Transférez votre poids vers l'arrière

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0HQ

DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage sur une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on fait un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline :

Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.

Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables.

Transférez votre poids vers l'amont.

! AVERTISSEMENT

V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

Si le véhicule cesse d'avancer :

Maintenez votre poids vers l'amont. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Serrer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après l'immobilisation.

Descendre du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer :

Maintenez votre poids vers l'amont. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Descendre du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0JQ

DANGER POSSIBLE

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de s'aventurer en terrain inconnu, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.

Lorsqu'on négocie des obstacles, procéder de la façon décrite dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0KQ

DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut perdre le contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes comme la glace, conduire lentement et avec prudence pour réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.

! AVERTISSEMENT



V00A0LQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce véhicule quand le courant est fort ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce que prescrit ce guide.

Avant de traverser un cours d'eau, en vérifier la profondeur et la force du courant. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Remplacer toute roue ou tout pneu endommagé.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0N0

DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Pour plus de renseignements, communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

Toute modification du véhicule visant à augmenter sa vitesse et ses performances peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

⚠ AVERTISSEMENT

V02A02Q

DANGER POSSIBLE

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids du conducteur, ainsi que de tous les autres accessoires et charges.

Bien répartir et fixer solidement la charge.

Réduire la vitesse lors du transport d'une charge. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Toujours suivre les directives du Guide du conducteur lorsqu'il s'agit de transporter une charge.

⚠ AVERTISSEMENT



V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

CONDUITE DU VTT

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il est impératif de suivre et de connaître certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres vous paraîtront logiques ou évidents.

Prenez le temps d'étudier ce guide, les avertissements apposés sur le véhicule et la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* accompagnant le véhicule. On y trouve une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Que vous soyez un conducteur novice ou expérimenté, il est important pour votre sécurité que vous connaissiez les commandes et autres caractéristiques du véhicule. Il est également important de connaître la bonne façon de conduire ce véhicule.

Le Guide du conducteur ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Pour plus de renseignements ou de la formation, nous vous recommandons de vous adresser aux autorités locales, aux clubs de VTT, à un organisme reconnu pour la formation sur VTT, ou encore de communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

É.-U. et Canada seulement : Pour connaître où se tiennent les cours les plus près de chez soi, communiquer avec la Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887 2887, ou au Canada, avec le Canada Safety Council (CSC) au 1 613 739-1535, poste 227.

La U.S. Consumer Product Safety Commission et tous les fabricants de VTT déconseillent aux moins de 16 ans d'utiliser un VTT muni d'un moteur de plus de 90 cc. Pour la sécurité des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer à cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un véhicule de façon sécuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions, qui pourraient entraîner des blessures ou même le décès.

Les VTT ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien se familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du VTT avant de s'aventurer hors route. Nous vous recommandons de vous exercer dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger pour bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être idéales.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface exige un niveau supérieur de vigilance et d'habileté. Faire preuve de jugement. Procédez avec soin. Évitez de prendre des risques inutiles qui pourraient vous mettre en situation de détresse ou causer des blessures.

Vous ne devez jamais présumer qu'un VTT peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des zones plus ou moins dures peut faire basculer le VTT ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, nous vous recommandons de ralentir et de toujours observer le terrain devant vous. Si le VTT tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement... du côté opposé au renversement!

Inspection avant la conduite

AVERTISSEMENT

Effectuer une inspection avant chaque utilisation du véhicule pour détecter les anomalies éventuelles pendant son fonctionnement. L'inspection avant la conduite peut vous aider à surveiller l'usure et les dommages avant qu'un problème ne se manifeste... Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am au besoin.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours :

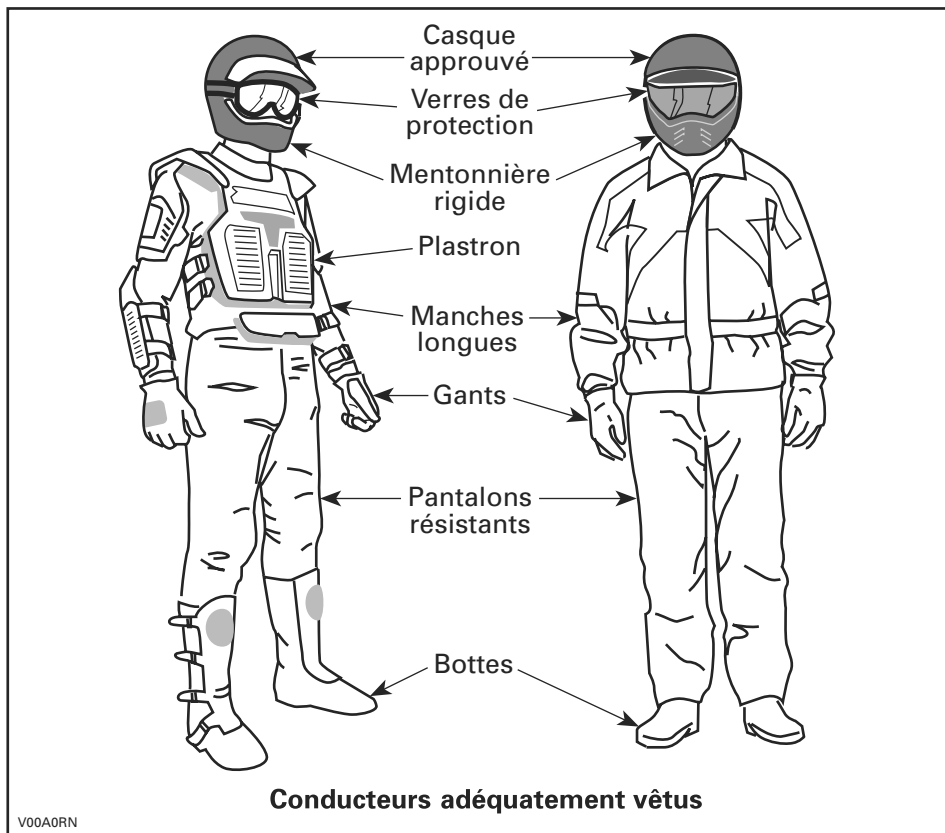
- Serrer le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien.
- Vérifier la pression et l'état des pneus.
- S'assurer que les roues et les roulements ne sont pas usés ni endommagés.
- Vérifier l'emplacement des commandes et s'assurer qu'elles fonctionnent bien.
- S'assurer que la direction fonctionne bien.
- Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
- Actionner la manette et la pédale de frein et s'assurer que le freinage est complet. Elles doivent revenir complètement à leur position initiale dès qu'on les relâche.
- Vérifier que la position de la manette de frein avant est réglée en fonction de la main du conducteur.
- Vérifier si les raccords de canalisation de frein sont bien serrés et étanches.
- Serrer correctement le frein de stationnement et actionner la manette d'embrayage. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'on la relâche.
- Vérifier le réglage et la lubrification de la chaîne d'entraînement.
- Vérifier l'usure et l'état des roues dentées.
- Vérifier la solidité des fixations de l'essieu arrière.

- Vérifier le bras oscillant; en cas de jeu latéral, **NE PAS UTILISER LE VÉHICULE**.
- Vérifier les niveaux d'essence, d'huile et de liquide de refroidissement.
- Vérifier si le moteur, le réservoir d'huile et la boîte de vitesses présentent des fuites.
- Nettoyer les phares et le feu arrière.
- Vérifier que le siège est bien verrouillé.
- Si on transporte une charge, respecter la charge admissible du véhicule. Vérifier que la charge est bien fixée au véhicule.
- Le moteur arrêté, vérifier si des pièces présentent un jeu. Vérifier les fixations.
- S'assurer que la voie est libre.
- Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage du moteur, de l'interrupteur d'arrêt du moteur, des phares, du feu arrière et des voyants.
- Faire démarrer le moteur, desserrer le frein de stationnement et avancer de quelques pieds. Serrer à tour de rôle chaque frein pour vérifier leur fonctionnement.

Corriger tout problème décelé. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am au besoin.

Vêtements

Les conditions météorologiques devraient déterminer la façon de s'habiller. Il est cependant important que le conducteur porte toujours un vêtement protecteur et un équipement approprié, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement vous protégera de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Éviter de porter des vêtements lâches, comme un foulard, qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes pour les lunettes de protection ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Portez des lunettes de soleil le jour seulement.



Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres types de véhicules. Il s'agit des sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à arrêter pour vous placer sur le côté quand un autre utilisateur se présente en sens contraire.

Adhérez à un club local de VTT. Il vous procurera une carte et des conseils et des renseignements sur les endroits réservés à ce sport. S'il n'existe aucun club dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressante.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique de votre VTT et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez mieux en mesure de déterminer quelle est la distance sécuritaire. Les VTT, tout comme les autres véhicules, ne peuvent s'arrêter pile.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'endroit où vous prévoyez vous aventurer et du moment prévu pour le retour. Ne consommez jamais d'alcool ni de drogues avant ou durant les randonnées!

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils additionnels ou d'équipement d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où vous pouvez vous approvisionner en carburant et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu. Nous vous recommandons également de toujours transporter une trousse de premiers soins.

Environnement

Un VTT présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits classiquement vulnérables. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; ne coupez pas les arbres; ne détruisez pas les clôtures, et évitez de faire tourner les roues à vide, car cela détruit le terrain. Ayez «le pied léger».

Il est interdit à plusieurs endroits de pourchasser les animaux sauvages. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un VTT. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Observez la règle selon laquelle «ce que j'apporte, je le rapporte». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission... et si c'est le cas... à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pourriez provoquer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à vous ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le silencieux ni le moteur et n'enlevez aucun de leurs composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'addition d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sécuritaire en observant soigneusement le terrain devant soi. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Précautions générales et mesures de sécurité

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un VTT se résument en quelques mots : prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, emprunter une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne pas conduire à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer le véhicule.

Éviter d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Serrer le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Surtout quand on stationne en pente. En pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquer les roues du véhicule avec des roches ou des briques. Bien fermer la soupape d'essence.

Montée

Grâce à leur design, les VTT sont d'excellents grimpeurs, à un point tel qu'ils pourraient basculer avant même de perdre leur traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le VTT peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus qu'on ne le désire. Dans ce cas, modifier sa trajectoire. Tenir compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également sage de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Descente

Ce véhicule peut gravir des pentes plus escarpées que celles qu'il peut descendre de façon sécuritaire. Par conséquent, avant de monter une pente, s'assurer qu'on pourra la descendre en toute sécurité.

Si on ralentit en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraiper. Maintenir une vitesse constante et/ou accélérer légèrement pour reprendre le contrôle.

Circulation à flanc de colline

Dans la mesure du possible, on devrait éviter de tels déplacements. Sinon, procéder avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer si on se déplace latéralement sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser et devenir incontrôlable sur les surfaces glissantes et instables. Ne pas tenter de faire tourner le véhicule vers l'aval en le faisant glisser. Éviter les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

Escarpements

Les amortisseurs du VTT se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est à pic ou profond, le véhicule piquera du nez et basculera.

AVERTISSEMENT

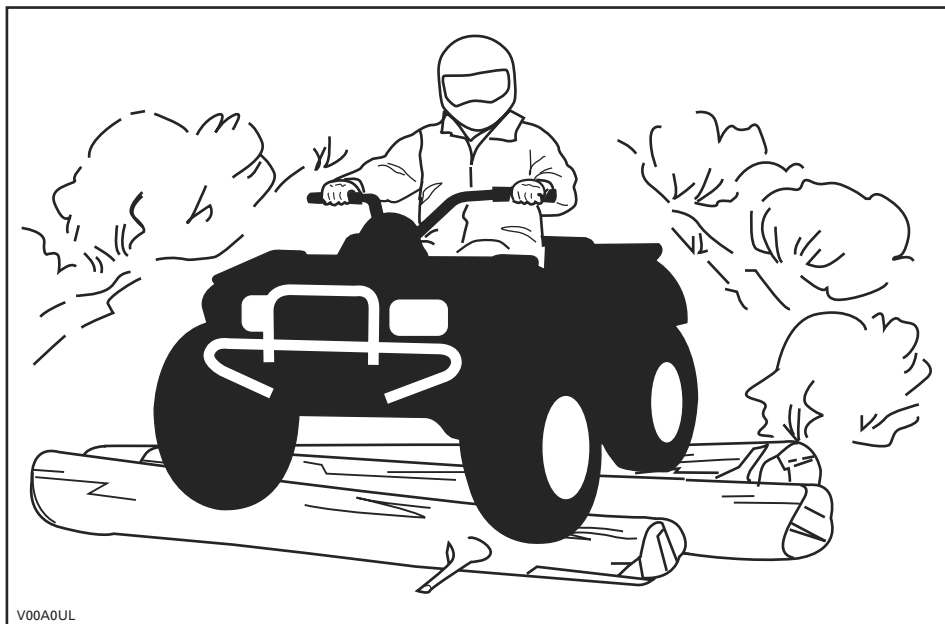
Éviter de passer dans les escarpements. Faire plutôt marche arrière et emprunter une autre route.

Techniques de conduite

Il est important de respecter les limites de vitesse pour éviter les blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures. Il ne faut jamais oublier qu'un VTT est lourd! À lui seul, son poids pourrait vous garder prisonnier s'il venait à se renverser sur vous.

Les VTT ne sont pas conçus pour sauter et ne peuvent, pas plus que vous, absorber l'énergie d'impacts tels que les sauts. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués et nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

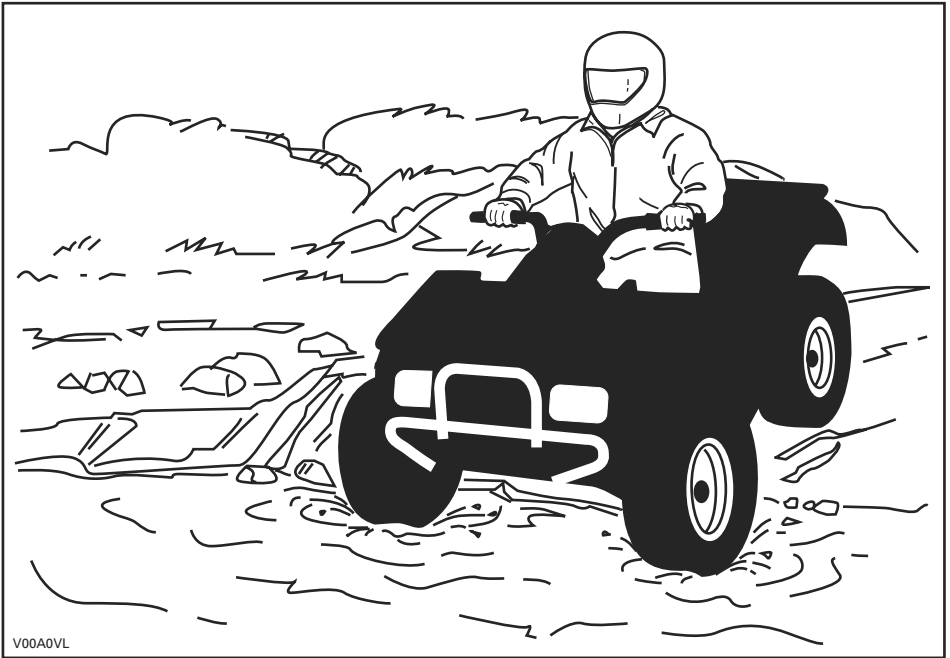
Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique pour les pieds. Pour réduire les risques de blessures aux jambes et aux pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds en tout temps. Évitez d'orienter le bout des pieds vers l'extérieur ou d'utiliser le pied pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés, demeurer coincés par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



Malgré que la suspension du VTT soit adéquate, un terrain ondulé ou rugueux vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. Vous devrez souvent adopter une position accroupie ou semi-accroupie. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les coups.

Le VTT n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes. Dans la plupart des endroits, c'est une pratique illégale. Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule en circulant sur les routes ou les autoroutes avec votre VTT. Les pneus du VTT ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. Sur une surface asphaltée, la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites. La conduite sur route ou sur les accotements peut semer la confusion chez les autres usagers de la route, en particulier si vos feux sont allumés. Si vous devez traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son VTT, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le VTT peut « flotter » et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds. Dans l'eau comme sur la rive, attention aux surfaces glissantes tels les rochers, l'herbe, les billots, etc. On pourrait perdre l'adhérence. Évitez d'entrer dans l'eau à haute vitesse. L'eau freinera votre mouvement et pourrait vous éjecter du véhicule.



V00A0VL

L'eau réduit la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, rouler à basse vitesse et actionner les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les plaquettes.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si votre trajet vous amène à traverser des étendues d'eau gelées, assurez-vous que la glace est assez épaisse pour supporter votre poids, ainsi que celui du VTT et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

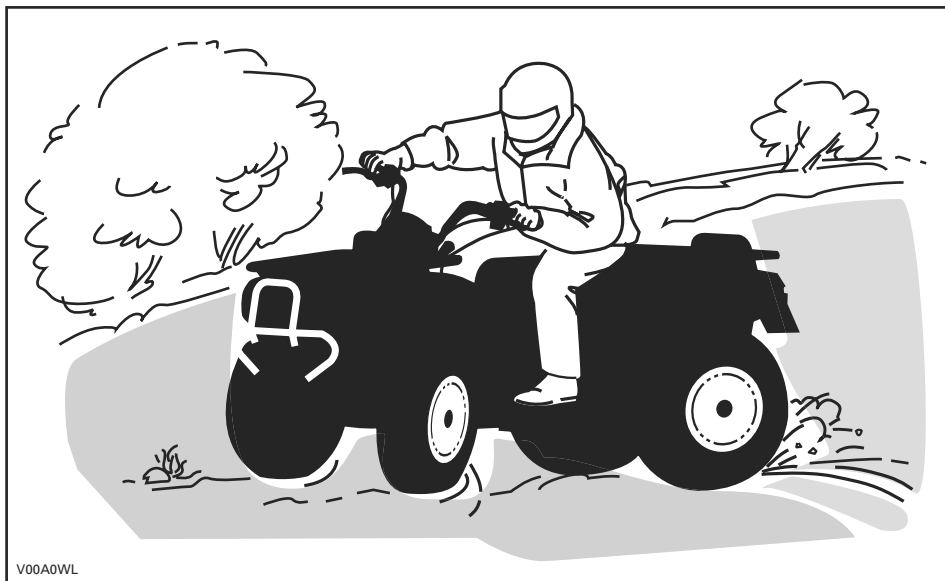
La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement. Cela causera probablement une autre glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduisez la vitesse et gardez une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrez les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige. Inspectez avec soin le circuit de freinage avant chaque randonnée et gardez toujours la pédale de frein, les repose-pieds, les tôles de plancher et les manettes de frein libre de neige et de glace.

Rouler sur les dunes de sable et sur la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le VTT glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, recherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous vous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera vos compagnons à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent quand vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduire sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, il pourrait glisser et se renverser, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.



V00A0WL

Si le véhicule se met à glisser, tourner le guidon dans le même sens que la direction du glissement jusqu'à ce que vous repreniez contrôle du véhicule. Ne jamais sererrer les freins à fond ou bloquer les roues.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour vous aider.

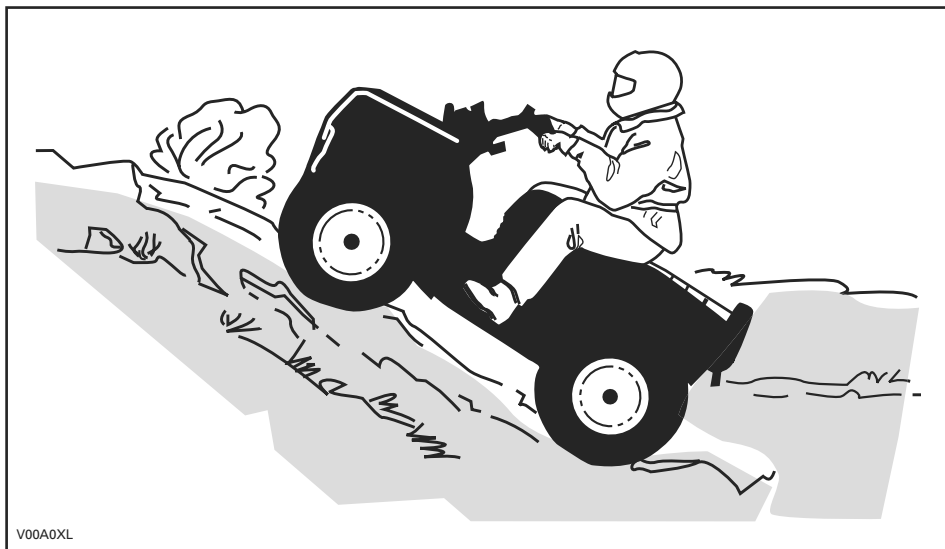
Franchir les obstacles que vous trouvez sur votre chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la vitesse sans perdre votre élan et évitez d'accélérer brusquement. Tenez le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle. Assurez-vous que les roues avant demeurent au sol. Tenir compte en franchissant l'obstacle qu'il peut glisser ou se déplacer.

Deux choses sont importantes lorsqu'on roule sur des collines ou des pentes : soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles, et ajustez constamment la position de votre corps.

Serrez toujours le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Surtout quand on stationne en pente. Sur les pentes très inclinées ou si le VTT transporte une charge, bloquer les roues du véhicule avec des roches ou des briques.

Montée

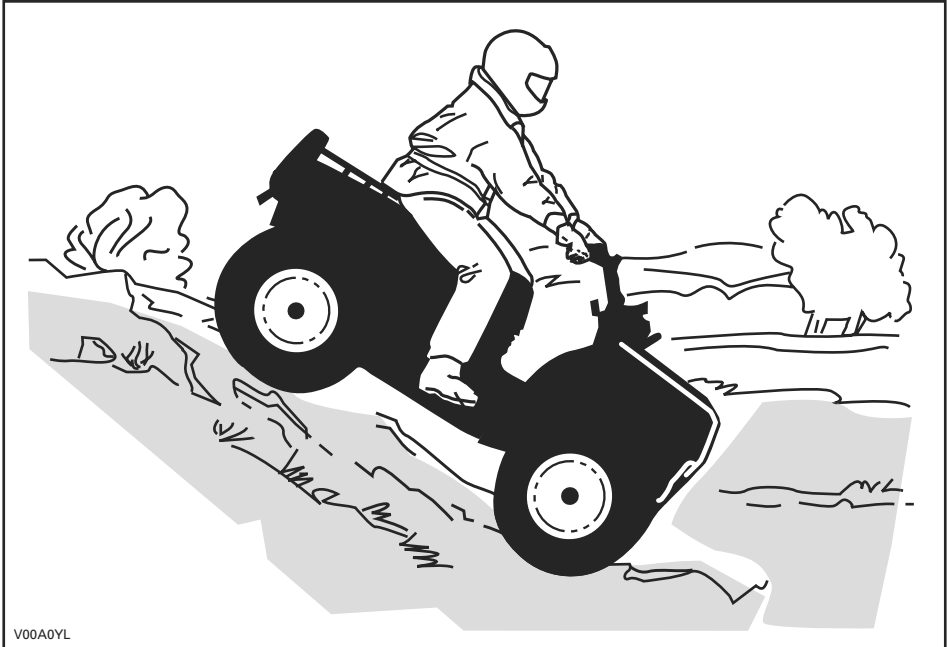
Transférez votre poids vers l'avant, vers le sommet de la colline. Gardez les pieds sur les repose-pieds, passez à un petit rapport, accélérez au besoin, et changez rapidement de rapport tout en montant la colline. Ne pas rouler trop vite, puisque l'avant du véhicule pourrait se soulever et retomber vers l'arrière, sur vous. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou que le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas causer de glissement. Descendez et recourez ensuite à la technique du virage en «U» ou en «K» (se tenir à côté du véhicule, et le faire reculer en orientant l'arrière vers le haut de la pente, tout en contrôlant la descente avec la manette de frein. Redescendre ensuite la colline de face). Toujours marcher ou descendre en amont de la montagne et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse. Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



V00A0XL

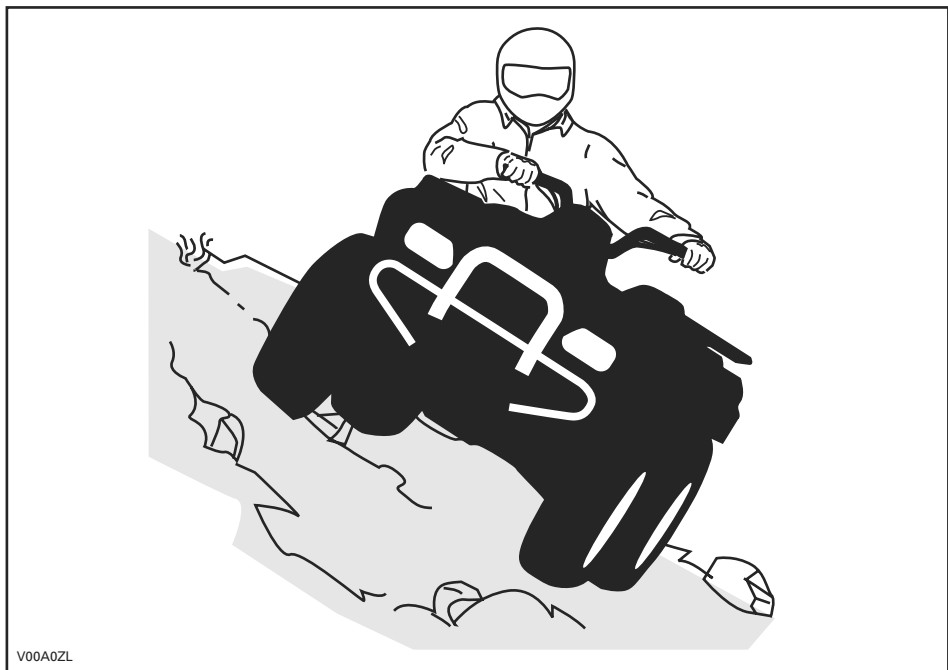
Descente

Maintenez votre poids vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort.



Circulation à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si vous devez effectuer un tel déplacement, vous devez **TOUJOURS** placer votre poids vers le haut de la colline et être prêts à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne tentez jamais d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:













⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ÉTIQUETTE VOLANTE

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

<p style="text-align: center;">S MODÈLE SPORT</p> <p style="text-align: center;">CE VTT EST UNIQUEMENT CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF PAR UN CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ.</p> <p style="text-align: center;">CONDUCTEUR SEULEMENT PAS DE PASSAGERS</p> <p style="text-align: center;">NE JAMAIS CONDUIRE SI VOUS AVEZ MOINS DE 16 ANS.</p> <hr/> <p>CE VTT DE CATÉGORIE S (SPORT) EST UN VTT HAUTE PERFORMANCE POUR USAGE HORS-ROUTE SEULEMENT. IL A ÉTÉ CONÇU POUR UNE UTILISATION SPORTIVE ET COMPÉTITIVE PAR UN CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ AVEC DES COMPÉTENCES AVANCÉES.</p> <hr/> <p>DES COURS DE CONDUITE DE VTT SONT DISPONIBLES. POUR PLUS D'INFORMATION CONTACTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.</p> <hr/> <p>VÉRIFIEZ AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR INFORMATION SUR LES LOIS LOCALES OU PROVINCIALES CONCERNANT L'UTILISATION DES VTT.</p> <p style="text-align: center;">NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.</p>	<p style="text-align: center;">AVERTISSEMENT</p> <p>L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.</p> <table border="0" style="width: 100%;"><tr><td style="text-align: center;"> Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.</td><td style="text-align: center;"> NE JAMAIS conduire sur la voie publique.</td><td style="text-align: center;"> NE JAMAIS transporter de passager.</td><td style="text-align: center;"> NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.</td></tr></table> <p>NE JAMAIS conduire:</p> <ul style="list-style-type: none">• sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.• à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.• sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.• avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle. <p>TOUJOURS:</p> <ul style="list-style-type: none">• utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.• éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle. <p style="text-align: center;">REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.</p>	 Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.	 NE JAMAIS conduire sur la voie publique.	 NE JAMAIS transporter de passager.	 NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.
 Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.	 NE JAMAIS conduire sur la voie publique.	 NE JAMAIS transporter de passager.	 NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.		

vmo2009-005-003_en

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:


XXXXX

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) = X

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10,
0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.



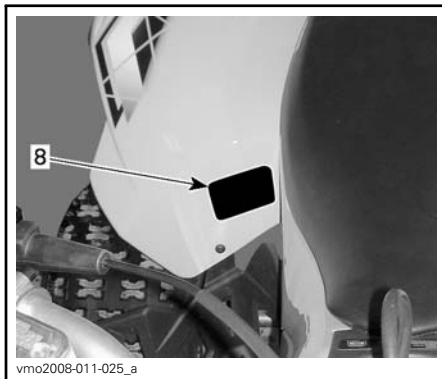
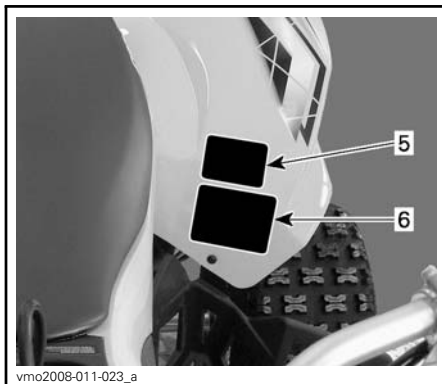
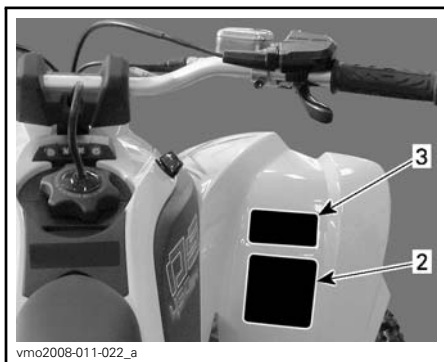
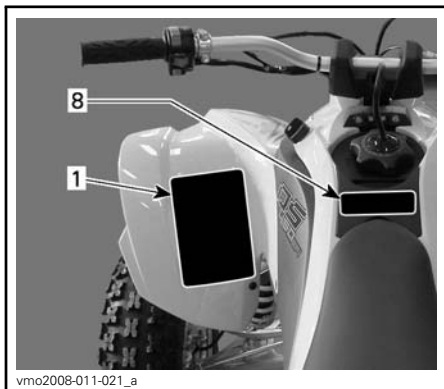
704 901 107

vmo2006-005-009_en

ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule. Si elles se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

REMARQUE: Les illustrations utilisées dans le présent guide ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.



AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.

TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.

NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.

NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.

NE JAMAIS COMBINAIRE BOIRE L'ALCOOL.

NE JAMAIS Conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

vmo2009-003-004_en

ÉTIQUETTE 1

AVERTISSEMENT

MOINS DE 16

Si vous êtes âgé de moins de 16 ans, la conduite de ce VTT augmente vos risques d'enourir des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

NE JAMAIS conduire ce VTT si vous avez moins de 16 ans.

V01M02Z 704 900 012

ÉTIQUETTE 2

AVERTISSEMENT

Le rendement de ce VTT peut nettement dépasser celui des autres VTT que vous avez déjà essayés.

Ce modèle S (Sport) haute performance n'est destiné qu'à un usage hors route. Il a été conçu à des fins récréatives et compétitives, et ce, pour des utilisateurs expérimentés ayant acquis une habilité de conduite hors pair.

V02M05Y 704 900 105

ÉTIQUETTE 3

CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT

LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT DOIT ÊTRE BIEN AJUSTÉE ET LUBRIFIÉE. LE JEU DOIT ÊTRE DE xx mm (x/x").

vmo2008-011-088_en

ÉTIQUETTE 4

AVERTISSEMENT

NE JAMAIS prendre de passagers.

Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

V01M07Z 704 900 006

ÉTIQUETTE 5

AVERTISSEMENT

Une pression inadéquate des pneus ou une surcharge peuvent causer une perte de contrôle causant des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

CHARGE	PRESSIION DES PNEUS FROIDS
JUSQU'À xxx kg (xxx lb)	AVANT MAX: xx.x kPa (x lb/po ²) MIN: xx.x kPa (x lb/po ²)
	ARRIÈRE MAX: xx.x kPa (x lb/po ²) MIN: xx.x kPa (x lb/po ²)

TOUJOURS maintenir une bonne pression des pneus.


NE JAMAIS régler la pression de gonflage de pneu en dessous de la valeur minimum. Cela pourrait faire déloger le pneu de la jante.

NE JAMAIS dépasser la capacité de charge totale de xxx kg (xxx lb), y compris le poids du conducteur et les accessoires.

vmo2009-005-007_en




ÉTIQUETTE 6

ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT

EMISSION CONTROL INFORMATION		
THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO [2007] U.S. EPA AND CALIFORNIA REGULATIONS FOR ATV SI ENGINES.		
		
ENGINE FAMILY	7BCXX.6522GC	FAMILLE DE MOTEUR
CERTIFICATION STANDARD (FEL)	13.4g/kW-hr HC+NOx	LIMITE DES EMISSIONS DE LA FAMILLE
ENGINE DISPLACEMENT	651.88 cm ³	CYLINDREE
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	CARB	SYSTEME DE CONTRÔLE DES EMISSIONS
RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION		
CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [2007] DE L'EPA ET RÉGLEMENTATIONS CALIFORNIENNES POUR LES VTT À MOTEUR SI.		
SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIENS BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.		

vmo2007-002-002

ÉTIQUETTE 7 : NON ILLUSTRÉE

	
DA FIND OG LÆS BRUGERVEJLEDNINGEN OVERHOLD ALLE INSTRUKTIONER OG ADVARSLER.	DE RETRETSANI EITILING AUSEINDIG MACHEN UND LESEN ALLE ANWEISUNGEN UND WARNUNGSBEFEHLE.
NL DORI DE GEBRUIKERSHANDLEIDING OP EN LÊES NEM. HOUD U AAN ALLE AANWIJZINGEN EN WAARSCHUWINGEN.	EL BPEITE KAI GABAZITE TON OAHFO XEPITIN. ANO AFBESITE OAES TIZ OAHF E3 KAI FTRIGLAFITH ZIET.
FR LOCALISER ET LIRE LE GUIDE DE L'OPÉRATEUR. SUIVRE TOUS LES CONSIGNES ET AVERTISSEMENTS.	IT LEGGERE IL MANUALE DELL'OPERATORE. SEGUIRE TUTTE LE ISTRUZIONI E AVVERTENZE.
FI PAIKANNA JA LUE KÄYTTÖOHJEEN OPAKAS NOUDATA KANNIKKA KÄYTTÖOHJEITA JA VAROITUKSIA.	PT LOCALIZAR E LER O GUIA DE OPERAÇÃO. OBSERVAR TODAS AS INSTRUÇÕES E MENSAGENS DE AVISO.
ES UBICAR Y LEER LA GUÍA DEL OPERADOR. ATENDERSE A TODAS LAS INSTRUCCIONES Y MENSAJES DE ADVERTENCIA.	SV TA REDA PÅ INSTRUKTIONSBOKEN OCH LÄS DEN. UPPMÄRKSAMMA ALLA ANVISNINGAR OCH VARNINGAR.
 	

vmo2008-011-090

ÉTIQUETTE 8

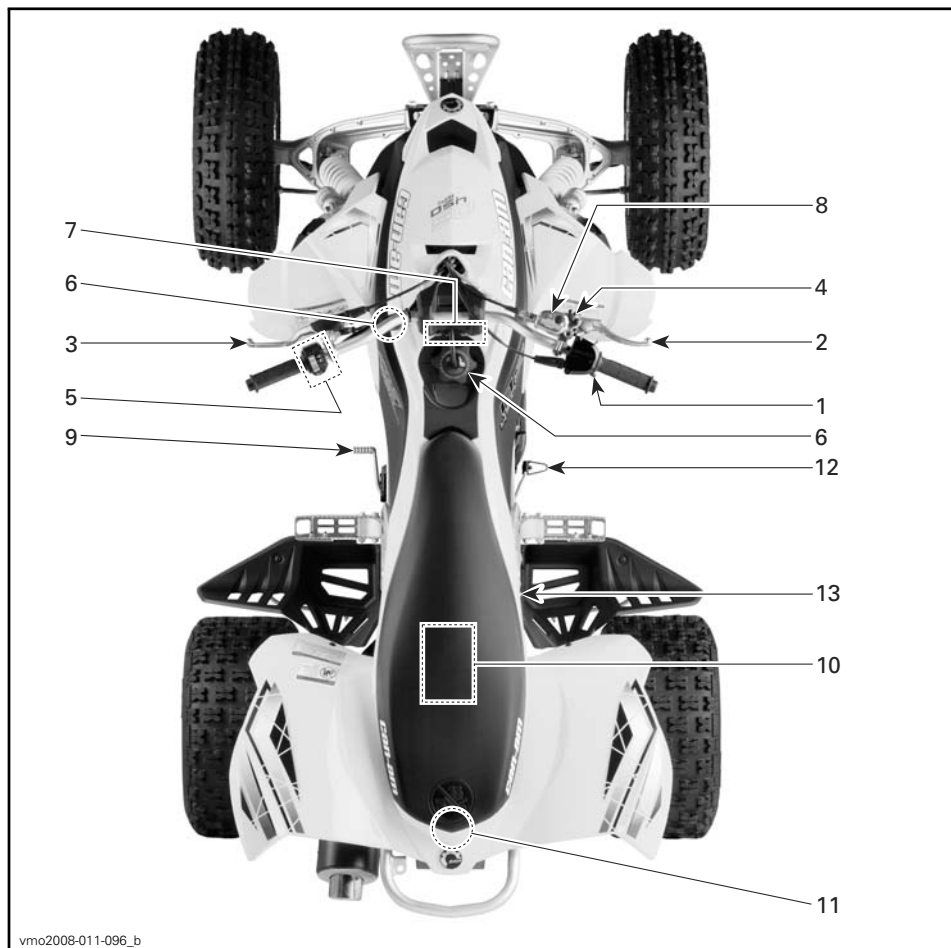
Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT



TYPIQUE

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

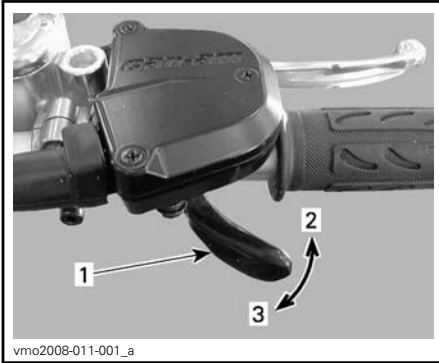
⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

1) Manette d'accélérateur

Quand on presse cette manette, le régime du moteur augmente, ce qui permet l'engagement de la boîte de vitesses à la vitesse sélectionnée lorsque l'embrayage est engagé.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



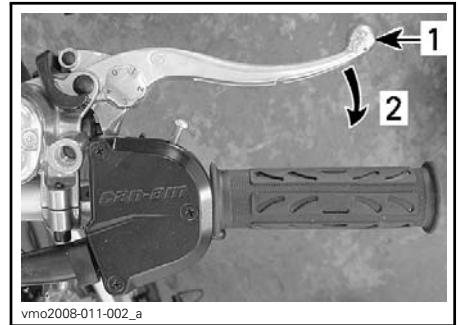
1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

⚠ AVERTISSEMENT

Relâchez toujours l'accélérateur lors du passage des vitesses. Si l'accélérateur n'est pas relâché lors du passage des vitesses, vous pourriez perdre le contrôle du véhicule qui pourrait se retourner, et subir des dommages mécaniques.

2) Manette de frein avant

Lorsqu'on actionne la manette, les freins avant sont serrés. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.

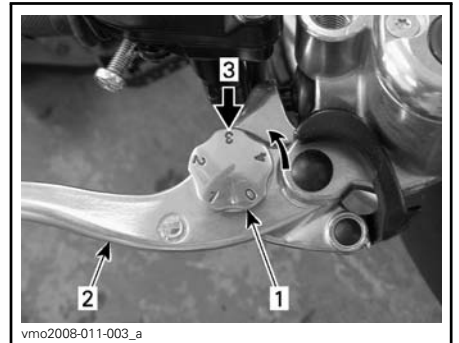


1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

Réglage de la manette de frein

La manette de frein peut se régler selon les préférences du conducteur. Tournez la came de réglage de la position 0 à la position 4, 0 étant la position de la manette de frein la plus éloignée du guidon.

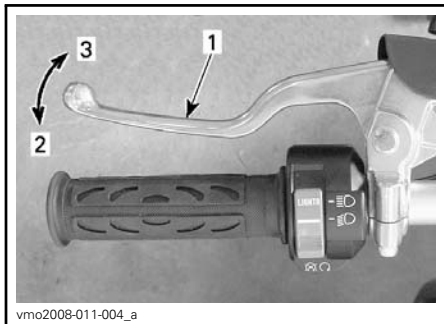
Validez la position de réglage de la manette de frein une fois assis sur le véhicule en utilisant le nombre le plus faible de la came de réglage.



1. Came de réglage
2. Manette de frein
3. Position de réglage une fois assis sur le véhicule

3) Manette d'embrayage

Lorsqu'on actionne la manette, l'embrayage est désengagé. Lorsqu'elle est relâchée, l'embrayage est engagé.



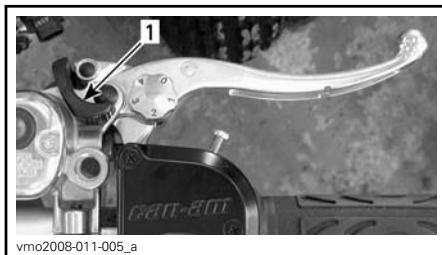
1. Manette d'embrayage
2. Pour désengager
3. Pour engager

⚠ AVERTISSEMENT

Relâchez toujours l'accélérateur lors du passage des vitesses. Si l'accélérateur n'est pas relâché lors du passage des vitesses, vous pourriez perdre le contrôle du véhicule qui pourrait se retourner, et subir des dommages mécaniques.

4) Frein de stationnement

Quand il est serré, il immobilise temporairement le véhicule. Il est utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, lors d'un virage en K, lors du remorquage ou quand le véhicule n'est pas utilisé, par exemple.



1. Frein de stationnement

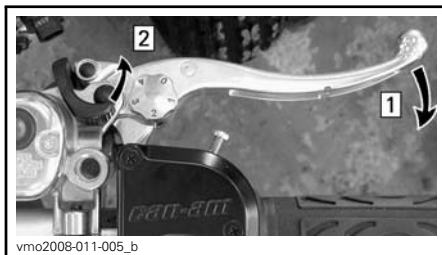
⚠ AVERTISSEMENT

Serrez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est bien déverrouillé avant de mettre le VTT en marche. Conduire avec les freins appliqués peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins ou un feu.

Pour enclencher le mécanisme :
Comprimer la manette de frein et tirer sur le levier de verrouillage avec un doigt. La manette de frein avant est maintenant comprimée et serre les freins avant.



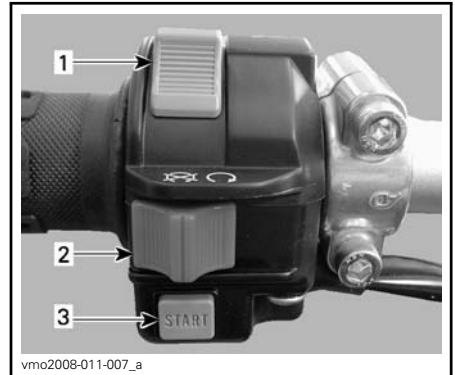
Étape 1: Maintenir comprimée la manette de frein avant.

Étape 2: Placer la manette du frein de stationnement à la position désirée.

REMARQUE: Le frein de stationnement peut être réglé à quatre (4) positions différentes.



POSITIONS DU FREIN DE STATIONNEMENT



1. Commutateur de phare
2. Interrupteur d'arrêt du moteur
3. Bouton de démarrage du moteur

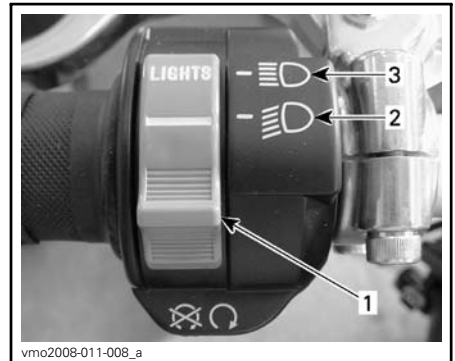
AVIS La position du frein de stationnement varie en fonction de l'usure des plaquettes de frein. Vérifiez que le véhicule est immobilisé sécuritairement lorsque le frein de stationnement est serré.

Pour déverrouiller le mécanisme : Presser la manette de frein avant. Le verrouillage du levier devrait revenir automatiquement à sa position initiale. La manette de frein devrait revenir à la position de repos. Toujours déverrouiller le frein de stationnement avant de mettre le VTT en marche.

5) Interrupteur multifonctionnel

L'interrupteur multifonctionnel réunit les commandes suivantes :

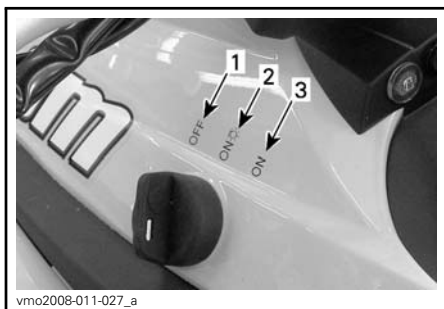
Commutateur de phare



FONCTIONS DU COMMUTATEUR DE PHARE

1. Commutateur de phare
2. Feu de croisement
3. Feu de route

REMARQUE: Pour éteindre les phares, mettre l'interrupteur d'allumage à la position «ON» sans feux.



vmo2008-011-027_a

POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

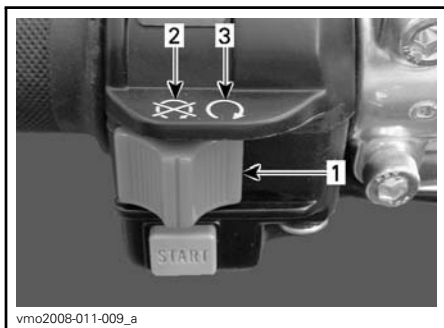
1. «OFF»
2. «ON» avec feux
3. «ON» sans feux

Interrupteur d'arrêt du moteur

On utilise cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et utiliser l'interrupteur d'arrêt du moteur.

REMARQUE: Même si on peut arrêter le moteur en tournant la clé de contact à «OFF», on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt.

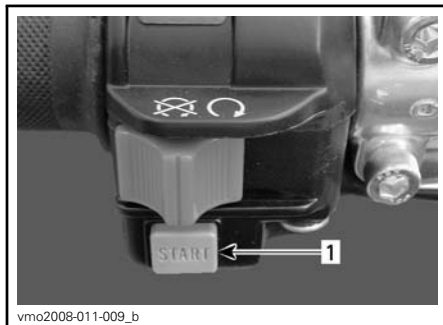


vmo2008-011-009_a

1. Interrupteur d'arrêt du moteur
2. «OFF»
3. «RUN»

Bouton de démarrage du moteur

Le bouton de démarrage est utilisé pour faire démarrer le moteur. Lorsque le bouton de démarrage est enfoncé, le démarreur entraîne le moteur. Se reporter à la rubrique *DÉMARRAGE DU MOTEUR* dans le chapitre *MÉTHODES DE CONDUITE* pour la méthode appropriée de démarrage.

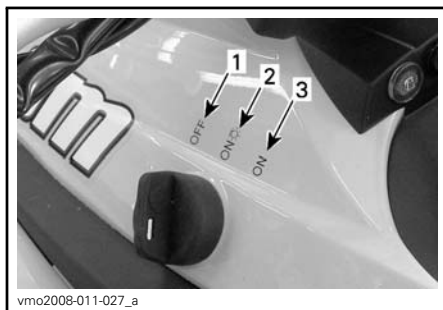


vmo2008-011-009_b

1. Bouton de démarrage du moteur

6) Interrupteur d'allumage

Il s'agit d'un interrupteur à clé à 3 positions.



vmo2008-011-027_a

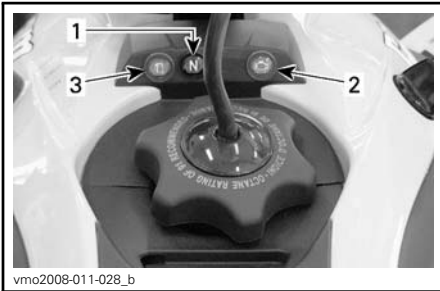
POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. «OFF»
2. «ON» avec feux
3. «ON» sans feux

Mettre la clé dans l'interrupteur et tourner à la position voulue. Pour retirer la clé, la tourner à «OFF» et la retirer.

REMARQUE: Le feu arrière est allumé lorsque la clé est à la position «ON» avec feu ou «ON» sans feu. Sur les deux positions «ON», les feux sont allumés, que le moteur tourne ou non. Toujours mettre la clé de contact à «OFF» après avoir arrêté le moteur.

7) Voyants



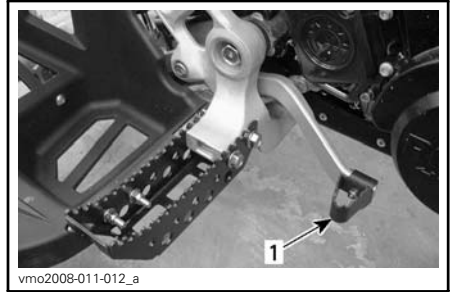
1. Voyant de position point mort (N)
2. Voyant d'anomalie moteur (check engine)
3. Voyant de bas niveau d'essence

	La boîte de vitesses est au point mort (N).
	Voyant allumé ⁽¹⁾ : Panne moteur, se reporter au chapitre DÉPANNAGE ou contacter un concessionnaire autorisé Can-Am. Voyant clignotant : Le moteur est en mode protection (limp home). Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.
	Bas niveau d'essence. Il ne reste plus que 2,5 L (0,6 gal É.-U.) d'essence environ dans le réservoir.

⁽¹⁾ Le voyant reste allumé lorsque l'interrupteur d'allumage et l'interrupteur d'arrêt du moteur sont à la position contact et que le moteur est arrêté.

8) Pédale de frein arrière

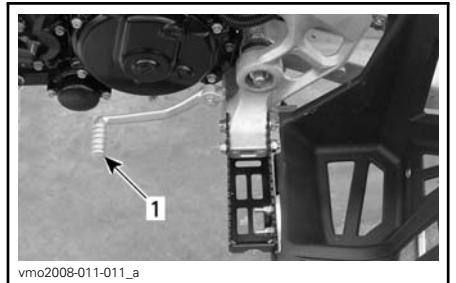
Quand on enfonce cette pédale, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle devrait revenir automatiquement à sa position initiale.



1. Pédale de frein arrière

REMARQUE: La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.

9) Pédale de changement de vitesse



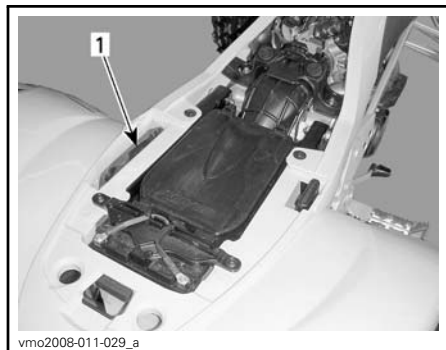
CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Pédale de changement de vitesse

Se reporter à la rubrique *CHANGE-MENT DE RAPPORT* dans le chapitre *MÉTHODES DE CONDUITE* pour plus de détails.

10) Trousse d'outils

La trousse d'outils se trouve dans le compartiment de rangement situé sous le siège.



1. Trousse d'outils

La trousse d'outils contient les outils permettant un entretien de base.

Voici les outils compris dans la trousse :

- pinces (1)
- tournevis (1)
- clé ouverte 10/13 mm (1)
- clé à douille 16/18 mm (1)
- jauge de pression d'air (pneus) (1)
- outil de réglage de l'embrayage (1)

11) Loquet du siège

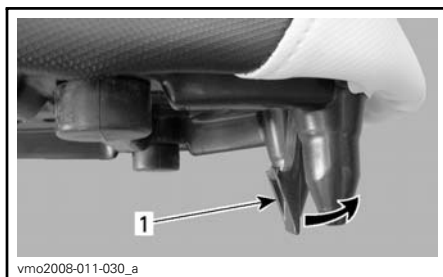
Situé sous l'extrémité arrière du siège. Il permet de déposer le siège pour accéder au boîtier du filtre à air et au compartiment de rangement.



1. Loquet de siège

Dépose du siège

Pousser le loquet vers l'arrière tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Continuer de soulever le siège jusqu'à ce qu'on puisse dégager le mécanisme de retenue, puis retirer complètement le siège.

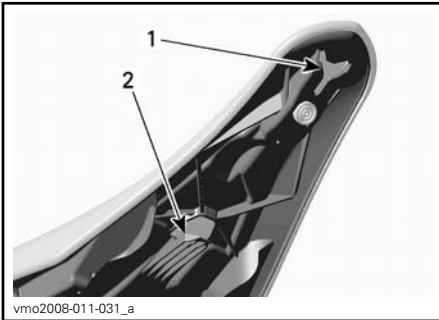


1. Loquet de siège

Pose du siège

Insérer la fente supérieure avant du siège dans le crochet du réservoir de liquide de refroidissement, puis vérifier que la languette médiane du siège est bien engagée. Après avoir bien placé le siège, appuyer fermement dessus pour le bloquer en place.

REMARQUE: Un dé clic très évident se fera sentir. Vérifier si le siège est solidement verrouillé en tirant dessus.



1. Fente supérieure
2. Languette médiane



AVERTISSEMENT

S'assurer que le siège est solidement fixé avant de rouler.

CARBURANT

Essence recommandée

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb de bonne qualité vendue dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant un maximum de 10 % d'éthanol ou de méthanol, ou une combinaison des deux. L'essence utilisée doit présenter l'indice d'octane minimum recommandé suivant.

INDICE D'OCTANE	
En Amérique du Nord	(91 (RON + MON)/2)
Ailleurs qu'en Amérique du Nord	95 RON

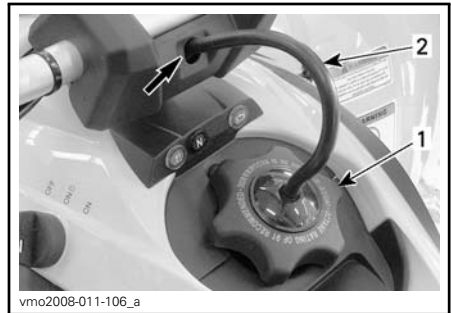
AVIS Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction des performances du véhicule et endommager des composants importants du système d'alimentation et du moteur.

Méthode de remplissage

AVIS Ne jamais rien placer sur le bouchon du réservoir; cela pourrait obstruer l'orifice d'aération et le moteur pourrait avoir des ratés.

Dévisser le bouchon et l'enlever pour remplir le réservoir d'essence, puis le remettre et le visser à fond.

Positionner le tube de mise à l'air libre dans la colonne de direction.



1. Bouchon de réservoir d'essence
2. Tube de mise à l'air libre

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution. Si on est en présence de pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme. Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles. Travailler dans un endroit bien aéré. Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder. Essayer tout carburant répandu sur le véhicule.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

CONSIGNES D'UTILISATION

Fonctionnement pendant le rodage

Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Pendant cette période, l'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus de 1/2 à 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage. Pendant la période de rodage, la surchauffe est néfaste pour le moteur, ainsi que les accélérations intenses et le fait de rouler à la même vitesse pendant de longues périodes.

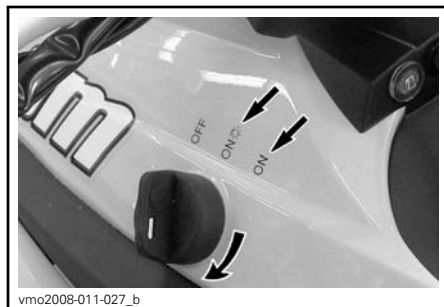
Révision - 10 heures

REMARQUE: La vérification à effectuer après 10 heures d'utilisation est aux frais du propriétaire.

Nous recommandons que votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire autorisé Can-Am après 10 heures ou 400 km (250 mi). Se reporter au chapitre *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN*.

Démarrage du moteur

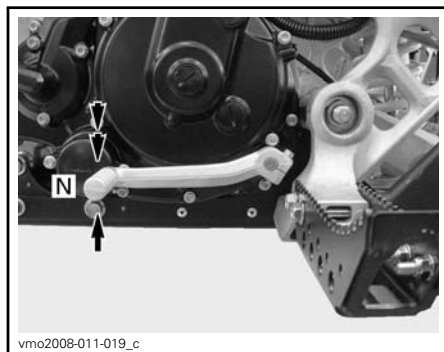
Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à «ON».

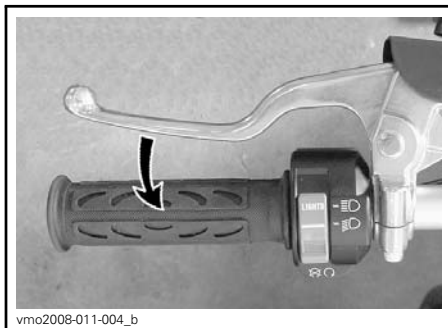


Mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position contact («RUN»).



Mettre la boîte de vitesses au point mort ou maintenir serrée la manette de débrayage.





Appuyer sur le bouton de démarrage jusqu'à ce que le moteur démarre.



Relâcher le bouton dès que le moteur démarre.



AVERTISSEMENT
Ne pas actionner l'accélérateur pendant le démarrage du moteur.

Changement de rapport

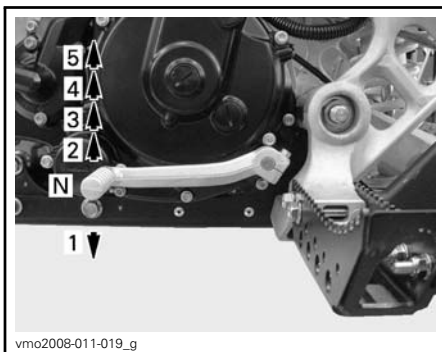
Commande de changement de vitesse

Pour changer de rapport, presser la manette de débrayage, puis actionner la pédale de changement de vitesse comme suit.

AVERTISSEMENT
Toujours utiliser la manette de débrayage pour monter de rapport ou rétrograder.

Une course complète de la pédale fait passer la boîte de vitesses au rapport immédiatement inférieur ou supérieur de la séquence de changement de vitesse. La pédale devrait revenir automatiquement à sa position initiale.

Pour monter à un rapport supérieur, mettez l'extrémité de votre botte sous la pédale de changement de vitesse et soulevez-la complètement. Pour rétrograder, poser votre pied sur la pédale de changement de vitesse et enfoncez-la complètement.



⚠ AVERTISSEMENT

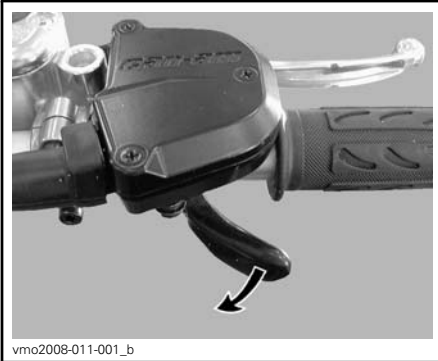
Relâchez toujours l'accélérateur lors du passage des vitesses. Si l'accélérateur n'est pas relâché lors du passage des vitesses, vous pourriez perdre le contrôle du véhicule qui pourrait se retourner.

AVIS S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule.

Arrêt du moteur**⚠ AVERTISSEMENT**

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

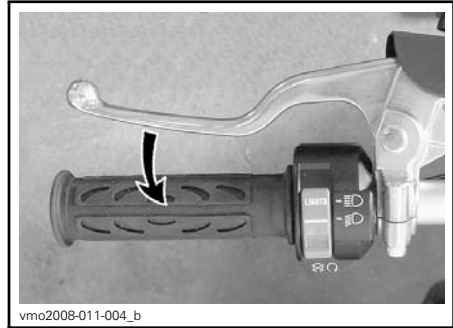
Relâcher l'accélérateur et immobiliser le véhicule.



Serrer le frein de stationnement.



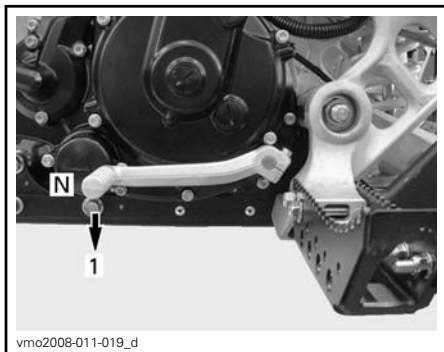
Maintenir serrée la manette de débrayage.



Passer en 1re.

⚠ AVERTISSEMENT

Utilisez toujours la manette de débrayage lors du passage des vitesses.



Mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position arrêt («OFF»).



Tournez la clé de contact à la position arrêt («OFF») et retirez la clé.



Entretien d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin, il faut le rincer à l'eau douce pour le préserver, ainsi que ses composants, de la corrosion. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser du lubrifiant XP-S Lube (N/P 293 600 016) ou l'équivalent. Faire cette opération à la fin de chaque journée d'utilisation.

Après une randonnée dans la boue, on recommande de rincer le véhicule ainsi que ses composants, et de nettoyer le feu arrière et les phares.

REMARQUE: Ne jamais utiliser un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule; **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION** (avec un tuyau d'arrosage, par exemple). Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques.

Que faire en cas de retournement du véhicule

Lorsque le véhicule a capoté ou reste incliné d'un côté, le remettre dans sa position normale de fonctionnement (sur ses 4 roues) et attendre 3 à 5 minutes avant de faire démarrer le moteur.

Se reporter au chapitre *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN* et procéder à l'inspection suivante.

- Vérifier si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient de l'huile; s'il en contient, nettoyer le boîtier et le filtre à air.
- Vérifier le niveau d'huile à moteur et faire le plein au besoin.
- Vérifier le niveau de liquide de refroidissement et faire le plein au besoin.
- Faire démarrer le moteur. Si le voyant de pression d'huile reste allumé, arrêter immédiatement le moteur. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

Que faire en cas d'immersion du véhicule dans l'eau

Si le véhicule est submergé, on devra se rendre dès que possible chez un concessionnaire autorisé Can-Am. **NE JAMAIS FAIRE DÉMARRER LE MOTEUR!**

AVIS Le VTT peut être gravement endommagé à la suite de la submersion si on ne suit pas les bonnes directives de redémarrage.

ADAPTEZ LA SUSPENSION

⚠ AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension pourrait affecter la maniabilité du véhicule. Prenez toujours le temps de vous familiariser avec le comportement du véhicule chaque fois que la suspension a été réglée.

Directive de réglage de la suspension

La maniabilité et le confort de votre véhicule sont directement liés au réglage de la suspension.

Le réglage de la suspension dépend du poids du conducteur, de la préférence personnelle, de la vitesse de conduite et de l'état du terrain.

Le meilleur moyen de régler la suspension, consiste à d'abord vérifier les réglages faits à l'usine, se reporter à *RÉGLAGES EN USINE DE LA SUSPENSION* dans ce chapitre, puis à corriger individuellement chacun des réglages. Les réglages avant et arrière sont interreliés. On devra donc peut-être régler de nouveau l'amortisseur arrière après avoir réglé les amortisseurs avant, par exemple. Essayer le véhicule dans les mêmes conditions (sentier, vitesse, position de conduite, etc.). Modifier un réglage et réessayer. Procéder de façon méthodique jusqu'à obtenir le réglage voulu.

Lors du réglage de la compression et de l'amortissement des rebonds d'un amortisseur, procédez **une** position (déclic) à la fois entre les essais.

Réglages de la suspension avant

⚠ AVERTISSEMENT

- Les amortisseurs avant sont à air comprimé.
- Ils peuvent exploser s'ils sont chauffés ou perforés.
- Ne pas les démonter.

Réglage de la précharge à ressort

Raccourcir le ressort pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.

Rallonger le ressort pour une tenue de route plus souple sur chemin plat.



RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE

Étape 1: Desserrer la bague de blocage supérieure.

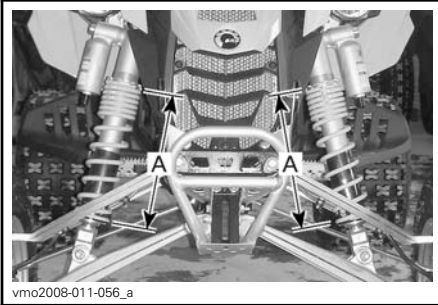
Étape 2: Tourner la bague de réglage au besoin.

Étape 3: Resserrer la bague de blocage supérieure.

Soulever l'avant du véhicule. La longueur du ressort doit se mesurer sans charge sur les roues.

⚠ AVERTISSEMENT

Régler les deux ressorts à la même charge. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité, et/ou augmente le risque d'accident.



vmo2008-011-056_a

RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE

A. Même longueur

Réglage de la compression

Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



vmo2008-021-004_a

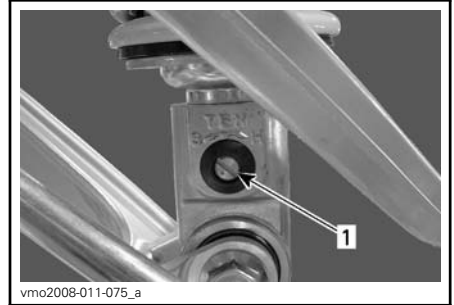
1. Dispositif de réglage de la compression (tournevis à lame plate)

Le tourner dans le sens des aiguilles d'une montre (H) pour le **raidir**.

Le tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (S) pour l'**assouplir**.

Réglage du rebond

Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



vmo2008-011-075_a

TOUS LES MODÈLES

1. Dispositif de réglage du rebond (tournevis à lame plate)

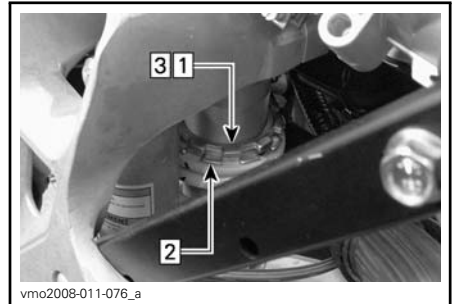
Le tourner dans le sens des aiguilles d'une montre (H) pour le **raidir**.

Le tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (S) pour l'**assouplir**.

Réglage de la suspension arrière

Réglage de la précharge à ressort

Procéder comme suit :



vmo2008-011-076_a

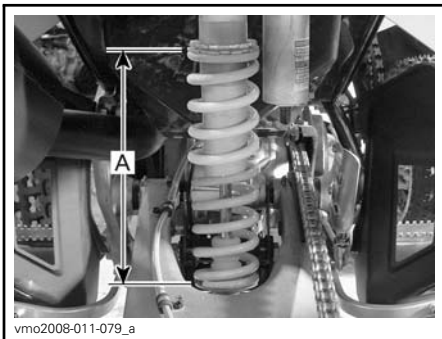
RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE

Étape 1: Desserrer la bague de blocage supérieure.

Étape 2: Tourner la bague de réglage au besoin.

Étape 3: Resserrer la bague de blocage supérieure.

Soulever l'arrière du véhicule. La longueur du ressort doit se mesurer sans charge sur les roues.



LONGUEUR DU RESSORT — RÉGLAGE EN USINE

A. 262 mm (10 po)

Réglage de la compression

Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



1. Dispositif de réglage de la compression (tournevis à lame plate)

Le tourner dans le sens des aiguilles d'une montre (H) pour le **raidir**.

Le tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (S) pour l'**assouplir**.

Réglage du rebond

Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



1. Dispositif de réglage du rebond (tournevis à lame plate)

Le tourner dans le sens des aiguilles d'une montre (H) pour le **raidir**.

Le tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (S) pour l'**assouplir**.

Réglages en usine de la suspension

Si, pour une raison quelconque, vous devez remettre la suspension avant et/ou arrière aux réglages en usine, procédez comme suit :

REMARQUE: Avant tout réglage de la suspension, il est conseillé de partir des réglages faits à l'usine, puis de corriger individuellement chacun des réglages.

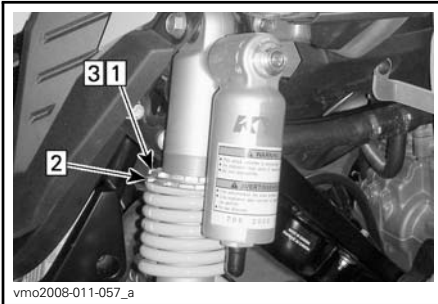
Suspension avant

⚠ AVERTISSEMENT

Réglez de façon identique les deux amortisseurs. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité, et/ou augmente le risque d'accident.

Précharge du ressort

Procéder comme suit :



vmo2008-011-057_a

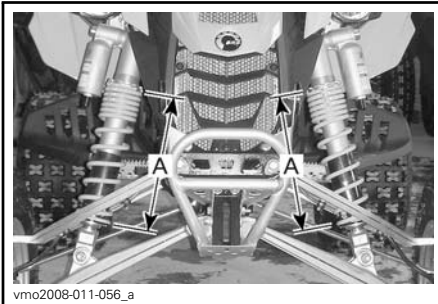
RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE

Étape 1: Desserrer la bague de blocage supérieure.

Étape 2: Tourner la bague de réglage au besoin.

Étape 3: Resserer la bague de blocage supérieure.

Soulever l'avant du véhicule. La longueur du ressort doit se mesurer sans charge sur les roues.



vmo2008-011-056_a

LONGUEUR DU RESSORT — RÉGLAGE EN USINE

A. 282 mm (11 po)

Compression

Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.

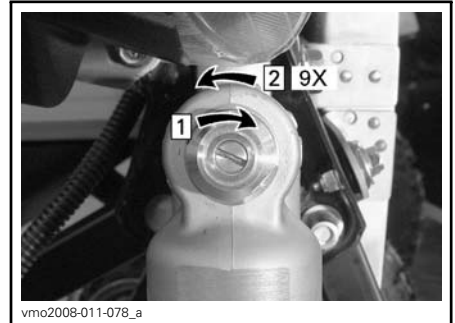


vmo2008-011-057_c

1. Dispositif de réglage de la compression (tournevis à lame plate)

Tournez **d'abord** le dispositif de réglage de la compression dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.

Tournez **ensuite** le dispositif de réglage de la compression dans le sens contraire des aiguilles d'une montre jusqu'à une position spécifique qui dépend du modèle.



vmo2008-011-078_a

AUTRES — RÉGLAGE EN USINE

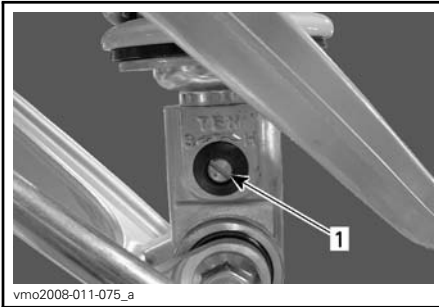
Étape 1: Tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.

Étape 2: Tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (9 déclics).

Répétez cette opération pour l'autre amortisseur.

Rebond

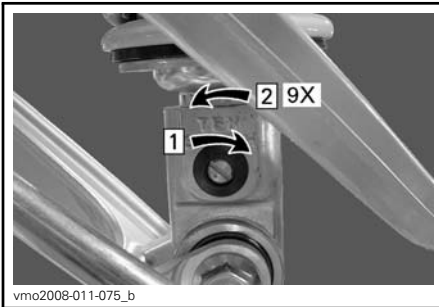
Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



1. Dispositif de réglage du rebond (tournevis à lame plate)

Tournez **d'abord** le dispositif de réglage du rebond dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.

Tournez **ensuite** le dispositif de réglage du rebond dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (**9 déclics**) pour revenir au réglage en usine.



RÉGLAGE EN USINE

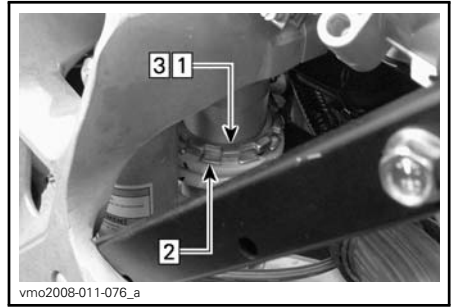
Étape 1: Tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.

Étape 2: Tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (9 déclics).

Suspension arrière

Précharge du ressort

Procéder comme suit :



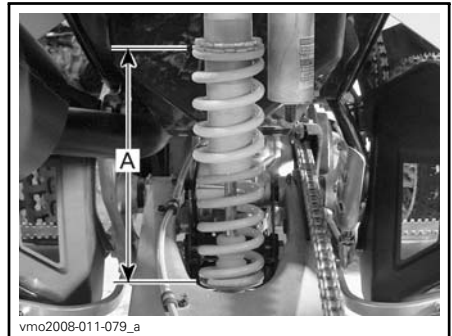
RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE

Étape 1: Desserrer la bague de blocage supérieure.

Étape 2: Tourner la bague de réglage au besoin.

Étape 3: Resserer la bague de blocage supérieure.

Soulever l'arrière du véhicule. La longueur du ressort doit se mesurer sans charge sur les roues.



LONGUEUR DU RESSORT — RÉGLAGE EN USINE

A. 262 mm (10 po)

Compression

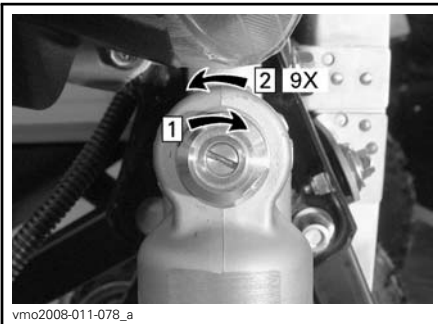
Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



1. Dispositif de réglage de la compression (tournevis à lame plate)

Tournez **d'abord** le dispositif de réglage de la compression dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.

Tournez **ensuite** le dispositif de réglage de la compression dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (**9 déclics**) pour revenir au réglage en usine.



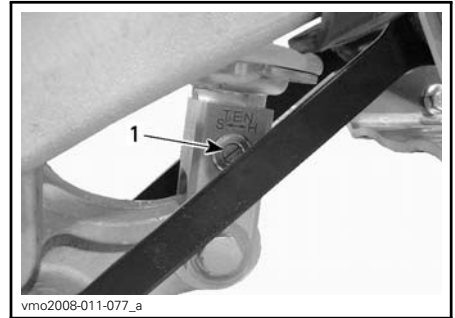
RÉGLAGE EN USINE

Étape 1: Tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.

Étape 2: Tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (9 déclics).

Rebond

Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



1. Dispositif de réglage du rebond (tournevis à lame plate)

Tournez **d'abord** le dispositif de réglage du rebond dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.

Tournez **ensuite** le dispositif de réglage du rebond dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (**9 déclics**) pour revenir au réglage en usine.



RÉGLAGE EN USINE

Étape 1: Tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.

Étape 2: Tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (9 déclics).

TRANSPORT DU VÉHICULE

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

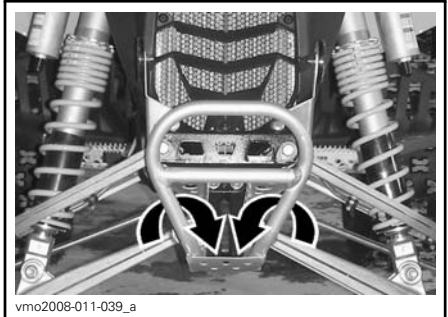
⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Lorsqu'on transporte le VTT, il faut bien l'arrimer à la remorque ou dans la caisse de la camionnette avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais basculer le VTT pour le transporter. Nous recommandons de le transporter dans sa position normale de fonctionnement (sur ses 4 roues).



vmo2008-011-039_a

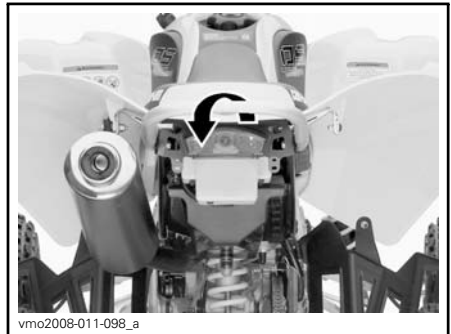
TYPIQUE — ARRIMAGE À L'AVANT



Rappel :

- Serrer le frein de stationnement et mettre la boîte de vitesses en 1re.
- Fixer le véhicule en utilisant les zones appropriées. Se reporter à l'illustration suivante.

AVIS L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.



vmo2008-011-098_a

ARRIMAGE À L'ARRIÈRE

AVIS L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer ce VTT derrière une voiture ou tout autre véhicule. Se servir d'une remorque.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour garder votre véhicule en bon état de marche. L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Effectuez des vérifications périodiques et suivez le programme d'entretien.

AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Ce chapitre contient des directives relatives aux procédures d'entretien de base. Vous pouvez effectuer ces opérations si vous possédez les compétences mécaniques appropriées et les outils nécessaires. Dans le cas contraire, consultez un concessionnaire autorisé Can-Am.

Il est conseillé de confier certaines autres opérations du programme d'entretien plus difficiles à réaliser qui exigent des outils spéciaux à votre concessionnaire autorisé Can-Am.

AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous pourriez être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

AVERTISSEMENT

Si des dispositifs de blocage (pattes de blocage, attaches autofreinées, etc.) doivent être déposée lors du démontage/remontage, toujours les remplacer par des pièces neuves.

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A: RÉGLER
 C: NETTOYER
 I: INSPECTER
 L: GRAISSER
 R: REMPLACER

INSPECTION INITIALE 10 H OU 400 KM (250 mi)

25 H OU 1.250 KM (800 mi)

50 H OU 2.500 KM (1.600 mi)

100 H OU 1 AN OU 5.000 KM (3.100 mi)

200 H OU 2 ANS OU 10.000 KM (6.200 mi)

À EFFECTUER PAR

PIÈCE/TÂCHE

REMARQUE :

MOTEUR

Niveau d'huile à moteur	À CHAQUE RANDONNÉE				Client	
Huile et filtre à huile à moteur ⁽¹⁾		R			Client	
Tamis de réservoir d'huile				C	Client	
Réglage des soupapes	I,A			I,A	Concess.	
Fixations des supports de moteur	I			I	Concess.	
Nettoyage du filtre à air	À CHAQUE RANDONNÉE				Client	
Remplacement du filtre à air ⁽³⁾			R		Client	
Échappement	I			I	Concess.	
Pare-étincelles du silencieux				C	Client	
Liquide de refroidissement	I		I ⁽²⁾		R	Client
Essai de pression du bouchon du radiateur/système de refroidissement	I				I	Concess.
État/propreté du radiateur ⁽³⁾	I		I			Client
Fonctionnement de la boîte de vitesses				I		Concess.
Inspection après réglage de l'embrayage	À CHAQUE RANDONNÉE				Client/ concess.	

(1) LE PREMIER remplacement du filtre à huile à moteur doit être effectué au bout de 3 réservoirs de carburant OU 5 h de conduite (selon la première échéance).
 (2) Toutes les 50 h, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement.
 (3) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés.

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A: RÉGLER C: NETTOYER I: INSPECTER L: GRAISSER R: REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 400 KM (250 mi)					
	25 H OU 1.250 KM (800 mi)					
	50 H OU 2.500 KM (1.600 mi)					
	100 H OU 1 AN OU 5.000 KM (3.100 mi)					
	200 H OU 2 ANS OU 10.000 KM (6.200 mi)					
À EFFECTUER PAR						
PIÈCE/TÂCHE						REMARQUE :

SYSTÈME D'ALIMENTATION

Cartier de papillon	I			I,L		Concess.	—
Câble d'accélérateur	I,A		I,A, L			Client/ concess.	
Conduits d'essence, rampe d'alimentation, connexions, soupapes d'arrêt et essai de pression du réservoir d'essence	I				I	Concess.	
Essai de pression de la pompe à essence					I	Concess.	

SYSTÈME DE GESTION DU MOTEUR (SGM)

Lecture des codes de panne du SGM	I		I			Concess.	—
Sondes du SGM	I		I			Concess.	

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A: RÉGLER C: NETTOYER I: INSPECTER L: GRAISSER R: REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 400 KM (250 mi)					
	25 H OU 1.250 KM (800 mi)					
	50 H OU 2.500 KM (1.600 mi)					
	100 H OU 1 AN OU 5.000 KM (3.100 mi)					
	200 H OU 2 ANS OU 10.000 KM (6.200 mi)					
À EFFECTUER PAR						
PIÈCE/TÂCHE						REMARQUE :

SYSTÈME ÉLECTRIQUE						
Bougies ⁽⁴⁾	I	I		R		Client
Connexions de la batterie	I			I		Client
Connecteurs du MCM (inspection visuelle sans débranchement)				I		Concess.
Connexions électriques et fixations (système d'allumage, système de démarrage, injecteurs, etc.)	I			I		Concess.
État de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage du moteur et de l'interrupteur d'arrêt du moteur	I			I		Client
État du système d'éclairage (forte/faible intensité, feu de freinage, visée du faisceau des phares, etc.)	I			I		Client

(4) Appliquez de la pâte pour dissipateur de chaleur P12 (N/P 420 897 186) sur les filets des bougies avant de les poser.

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A: RÉGLER C: NETTOYER I: INSPECTER L: GRAISSER R: REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 400 KM (250 mi)						À EFFECTUER PAR REMARQUE :
	25 H OU 1.250 KM (800 mi)						
	50 H OU 2.500 KM (1.600 mi)						
	100 H OU 1 AN OU 5.000 KM (3.100 mi)						
	200 H OU 2 ANS OU 10.000 KM (6.200 mi)						
	À EFFECTUER PAR						
PIÈCE/TÂCHE							REMARQUE :
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT							
Lubrification de la chaîne d'entraînement	À CHAQUE RANDONNÉE			Client		(3) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés.	
Réglage de la chaîne d'entraînement	À CHAQUE RANDONNÉE			Client			
État du patin de la chaîne d'entraînement	À CHAQUE RANDONNÉE			Client			
Roues dentées ⁽³⁾	I		I	R			Client
Roulements d'essieu arrière	I		I				Client
Moyeu de roue arrière					L		Concess.
Fixation de l'essieu arrière (boulons du boîtier d'essieu excentrique et écrou de réglage)	I	I				Client	
ROUES ET PNEUS							
Écrous/goujons de roue	I		I			Client	—
Roulements des roues avant	I		I			Client	
Pression et usure des pneus	À CHAQUE RANDONNÉE			Client			
DIRECTION							
Fixations du guidon	I			I		Concess.	(3) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés.
Échappement ⁽³⁾	I			I		Concess.	
Rotules de barre d'accouplement	I		I			Client	
Parallélisme des roues avant	I,A			I,A		Concess.	

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE							
A: RÉGLER C: NETTOYER I: INSPECTER L: GRAISSER R: REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 400 KM (250 mi)						
	25 H OU 1.250 KM (800 mi)						
	50 H OU 2.500 KM (1.600 mi)						
	100 H OU 1 AN OU 5.000 KM (3.100 mi)						
	200 H OU 2 ANS OU 10.000 KM (6.200 mi)						
À EFFECTUER PAR							
PIÈCE/TÂCHE							REMARQUE :
SUSPENSION							
Tringlerie de bras oscillant/suspension	I	I					Client
Lubrification de la tringlerie de la suspension	L	L					Concess.
Bras oscillant/pivot inférieur d'amortisseur arrière			L				Concess.
Bras triangulaires	I	I,L					Client
Soufflets de joint à rotule	I	I					Client
Joints à rotule ⁽³⁾	I	I					Concess.
Amortisseurs			I				Client
FREIN							
Liquide de frein	I	I			R ⁽⁵⁾		Client
Plaquettes de frein ⁽⁵⁾		I					Concess.
Système de freinage (disques, boyaux, etc.)				I			Client
Raccords de canalisation de frein	I	À CHAQUE RANDONNÉE					Client
							(3) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour la vidange du liquide de frein ou toute réparation du système de freinage.

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A: RÉGLER C: NETTOYER I: INSPECTER L: GRAISSER R: REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 400 KM (250 mi)					À EFFECTUER PAR REMARQUE :
	25 H OU 1.250 KM (800 mi)					
	50 H OU 2.500 KM (1.600 mi)					
	100 H OU 1 AN OU 5.000 KM (3.100 mi)					
	200 H OU 2 ANS OU 10.000 KM (6.200 mi)					
	À EFFECTUER PAR					
PIÈCE/TÂCHE						REMARQUE :
CARROSSERIE/CHÂSSIS						
Zone moteur	C		C			Client
Plaque de protection	À CHAQUE RANDONNÉE					Client
Châssis				I		Concess.
Fixations du châssis	I		I			Client
Loquet de siège	À CHAQUE RANDONNÉE					Client
Nettoyage et protection du véhicule			C ⁽³⁾			Client

(3) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés.

Vidange d'huile à moteur et remplacement du filtre à huile au bout de 5 heures

Le Can-Am DS 450 est le VTT sport le plus avancé et a été conçu à l'aide de la technologie la plus récente jusqu'à son filtre à huile multicouche synthétique et son huile de rodage. Pour conserver les performances les plus élevées du DS 450, changez l'huile de rodage du moteur et le filtre après avoir utilisé **3 réservoirs d'essence ou 5 heures de conduite (la première échéance prévalant)**. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour plus de détails.

Révision - 10 heures

Nous recommandons que votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire autorisé Can-Am après les premières 10 heures ou 400 km (250 mi) (la première échéance prévalant). Cette inspection est très importante et il ne faut pas la négliger.

REMARQUE: La vérification à effectuer après 10 heures d'utilisation est aux frais du propriétaire.

Nous recommandons que cette inspection soit signée par un concessionnaire Can-Am autorisé.

Date de l'inspection des 10 heures

Signature du concessionnaire autorisé

Nom du concessionnaire

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

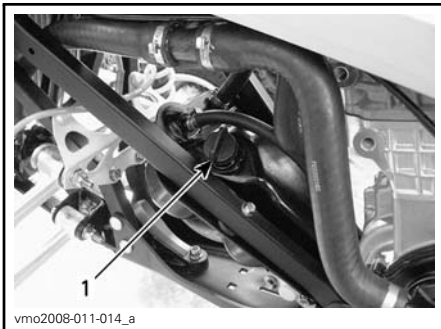
Huile à moteur

Niveau d'huile à moteur

Le réservoir d'huile à moteur se trouve à l'avant du moteur.

AVIS Vérifier le niveau d'huile souvent et faire le plein lorsque nécessaire. Ne pas trop remplir. Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur et la boîte de vitesses. Essuyer toute huile renversée.

REMARQUE: Pendant la vérification de l'huile à moteur, inspectez visuellement la zone du réservoir d'huile et du moteur pour déceler d'éventuelles fuites.



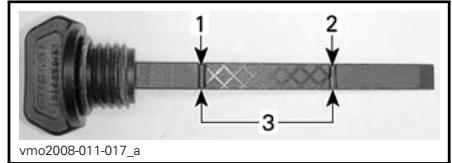
CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Jauge du réservoir d'huile

Mettre le véhicule sur une surface horizontale, faire démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti pendant environ 1 minute, puis arrêter le moteur. Vérifier le niveau d'huile comme suit :

1. Dévisser la jauge de niveau d'huile et l'essuyer.

2. Visser la jauge d'huile jusqu'au fond.
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile. Le niveau d'huile devrait être égal ou près de la marque de maximum.



1. *Plein*
2. *Ajouter de l'huile*
3. *Niveau de fonctionnement*

Pour ajouter de l'huile, retirer la jauge. Poser un entonnoir sur le trou de remplissage du réservoir d'huile pour éviter tout déversement.

Verser une petite quantité d'huile et révéifier le niveau.

Répéter l'opération ci-dessus jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge. **Ne pas trop remplir.**

Bien visser la jauge.

Huile recommandée

REMARQUE: La même huile graisse le moteur et la boîte de vitesses.

Utiliser seulement de l'huile synthétique XP-S 5W40 (N/P 293 600 039). Il s'agit d'une huile synthétique spéciale formulée pour boîte de vitesses de type embrayage à huile.

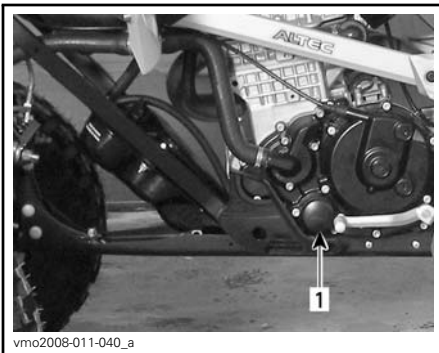
AVIS L'huile synthétique XP-S 5W40 est spécialement formulée et testée pour répondre aux exigences élevées de ce moteur. N'utilisez pas d'autre huile synthétique, d'huile semi-synthétique ou d'additifs dans votre VTT Can-Am équipé d'un embrayage à huile. Pour l'instant, il n'existe pas d'équivalent connu sur le marché. Si un équivalent de première qualité existait, on pourrait l'utiliser.

Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile

À chaque vidange d'huile, il faut remplacer le filtre à huile. La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

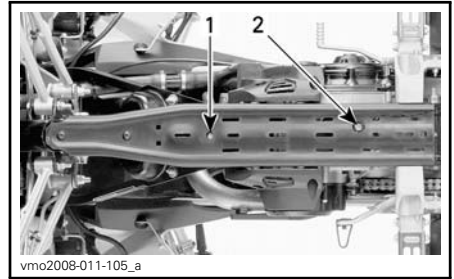
⚠ ATTENTION L'huile à moteur peut être brûlante. Attendre que l'huile à moteur soit chaude.

Vidange d'huile



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

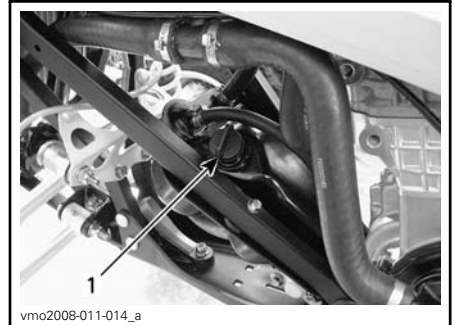
1. Filtre à huile



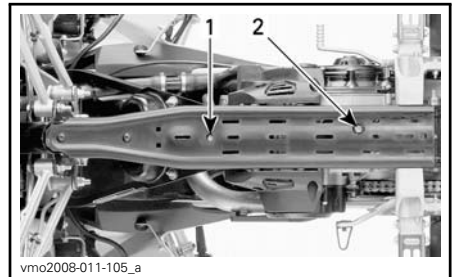
1. Bouchon de vidange du réservoir d'huile
2. Bouchon de vidange du moteur

S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Déposer le bouchon du réservoir d'huile.



1. Bouchon du réservoir d'huile à moteur



1. Bouchon de vidange du réservoir d'huile
2. Bouchon de vidange du moteur

Nettoyer la zone des bouchons de vidange.

Placer un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du réservoir d'huile.

Déposer le bouchon de vidange et vidanger toute l'huile du réservoir d'huile.

Placer un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.

Déposer le bouchon de vidange et vidanger toute l'huile du moteur.

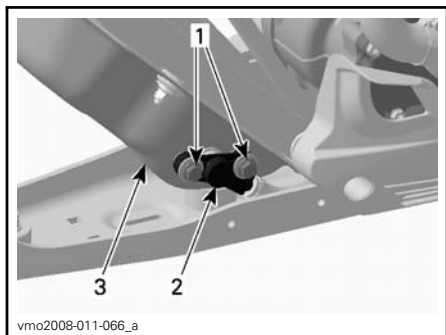
Essuyer toute huile renversée sur le châssis.

REMARQUE: Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du filtre.

Nettoyage du tamis du réservoir d'huile

REMARQUE: Se reporter au chapitre *PROGRAMME D'ENTRETIEN* pour la fréquence de nettoyage du tamis du réservoir d'huile.

Déposer les boulons de fixation du raccord de sortie du réservoir d'huile.

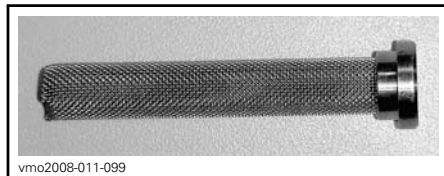


CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Boulons de fixation
2. Raccord de sortie du réservoir
3. Réservoir d'huile

Mettre au rebut le joint torique.

Déposer le tamis du réservoir d'huile derrière le raccord de sortie.



TAMIS

Pour nettoyer le tamis, utiliser un solvant, puis assécher avec de l'air comprimé.

AVERTISSEMENT

Toujours porter une protection oculaire. Les produits chimiques peuvent causer des éclaboussures et vous blesser les yeux.

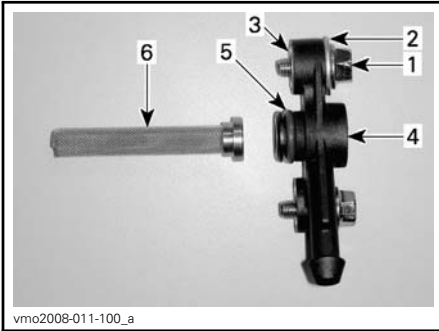
Essuyer toute huile renversée sur le réservoir d'huile.

Remplacer le joint torique du raccord de sortie du réservoir d'huile.

Reposer le raccord de sortie sur le réservoir d'huile.

Remettre soigneusement en place toutes les pièces enlevées.

AVIS Faire attention à ne pas endommager le joint torique lors de l'insertion du raccord de sortie dans le réservoir d'huile. Appliquer de l'huile sur le joint torique pour faciliter la pose.



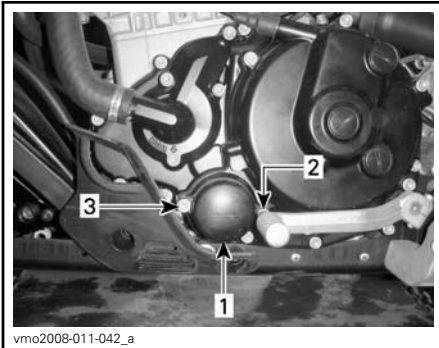
ENSEMBLE DE SORTIE D'HUILE

1. Boulon hexagonale
2. Rondelle
3. Pièce rapportée
4. Raccord de sortie
5. Joint torique
6. Tamis

Remplacement du filtre à huile

Dévisser le couvercle du filtre à huile.

REMARQUE: Repérer l'emplacement des vis.

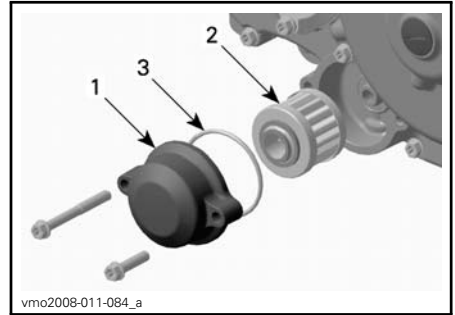


CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Couvercle du filtre à huile
2. Vis (M6 x 25)
3. Vis (M6 x 55)

Enlever le filtre à huile et en installer un neuf.

REMARQUE: Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Couvercle du filtre à huile
2. Filtre à huile
3. Joint torique

Essuyer toute huile renversé sur le moteur.

Changer le joint d'étanchéité des bouchons de vidange. Nettoyer le moteur autour du joint d'étanchéité, du réservoir d'huile et des bouchons de vidange, puis remettre les bouchons en place.

Remplir le réservoir d'huile avec 1,8 L (1,9 pinte É.-U.) d'huile recommandée. Se reporter à la rubrique **HUILE À MOTEUR RECOMMANDÉE** dans ce chapitre pour plus de détails.

Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes.

Vérifier qu'il n'y a pas de fuite.

Arrêter le moteur et vérifier le niveau d'huile. Remplir au besoin.

Éliminer l'huile conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Liquide de refroidissement

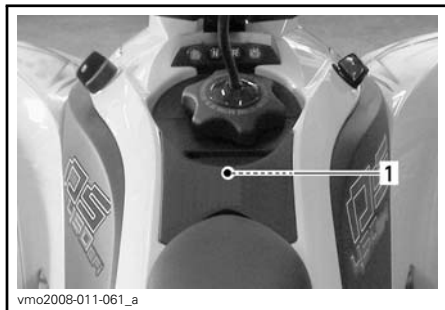
Niveau de liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. Ne jamais ajouter de liquide dans le système de refroidissement quand le moteur est chaud.

REMARQUE: Pendant la vérification du niveau de liquide de refroidissement, inspectez visuellement la zone du moteur pour déceler d'éventuelles fuites.

Le bouchon du réservoir de liquide de refroidissement se trouve sous le couvercle d'accès, à proximité du bouchon du réservoir d'essence.



SOUS LE COUVERCLE D'ACCÈS

1. Emplacement du bouchon du réservoir de liquide de refroidissement



BOUCHON DU RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

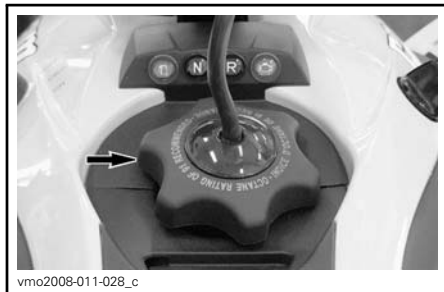
Pour déposer le couvercle d'accès, procéder comme suit :

Enlever le siège.

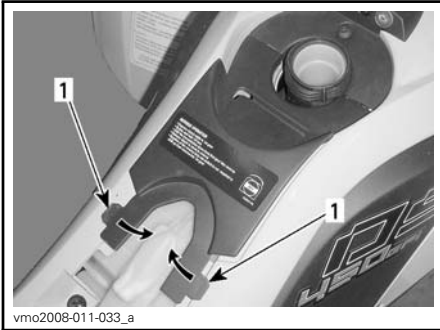


1. Loquet de siège

Déposer le bouchon du réservoir d'essence.



Dégager du carénage les pattes du couvercle.



vmo2008-011-033_a

1. Pattes

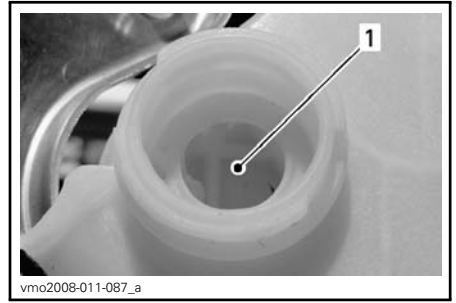
Tirer délicatement vers l'arrière le couvercle pour le déposer.



vmo2008-011-033_b

Déposer le bouchon de remplissage.

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, le liquide est au niveau approprié lorsqu'il peut être vu par le trou du bouchon de réservoir.

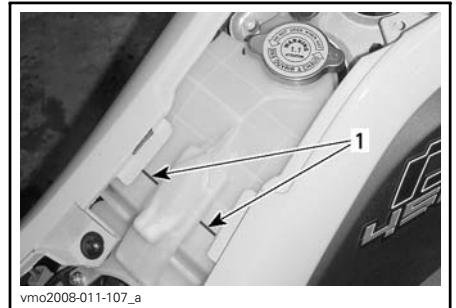


vmo2008-011-087_a

RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

1. Liquide de refroidissement ici

Le niveau du liquide peut aussi être vérifié au moyen des repères de niveau (petites nervures) du réservoir.



vmo2008-011-107_a

RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

1. Repères de niveau

REMARQUE: Lorsqu'on vérifie le niveau à une température inférieure à 20°C (68°F), celui-ci peut être légèrement plus bas.

Ajouter du liquide au besoin. Utiliser un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. **Ne pas trop remplir.**

⚠ AVERTISSEMENT
 Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur quand le moteur est chaud.

Remettre en place et bien visser le bouchon.

Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

REMARQUE: Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide, il y a probablement des fuites ou des anomalies au niveau du moteur. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

Liquide de refroidissement recommandé

Utiliser un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplir le système de refroidissement avec du liquide de refroidissement prémélangé BRP (N/P 219 700 362), ou avec un mélange d'eau distillée et d'antigel (50 % d'eau et 50 % d'antigel).

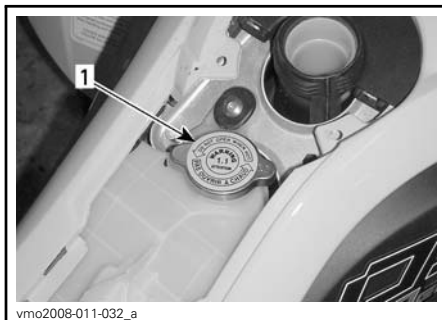
Remplacement du liquide de refroidissement du moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter des brûlures potentielles, ne pas enlever le bouchon du radiateur ni desserrer le bouchon de vidange du moteur lorsque celui-ci est chaud.

Déposer le couvercle d'accès; se reporter à **NIVEAU DU LIQUIDE DE RE-FROIDISSEMENT** dans ce chapitre.

Tourner le bouchon du réservoir de liquide de refroidissement dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et le retirer.



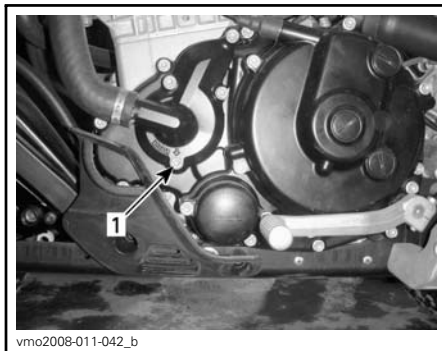
vmo2008-011-032_a

SOUS LE COUVERCLE D'ACCÈS

1. Bouchon du réservoir de liquide de refroidissement

Dévisser lentement le bouchon de vidange et vidanger le liquide de refroidissement dans un contenant approprié.

REMARQUE: Il n'est pas nécessaire de retirer le bouchon de vidange.



vmo2008-011-042_b

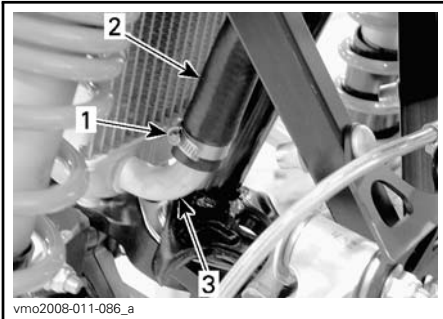
CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de vidange de liquide de refroidissement

Vidanger complètement et resserrer le bouchon de vidange.

Desserrer le collier de serrage de la durite de sortie du radiateur.

Retirer la durite de sortie du radiateur pour vidanger complètement le circuit.



1. Collier de serrage
2. Durite de sortie
3. Radiateur

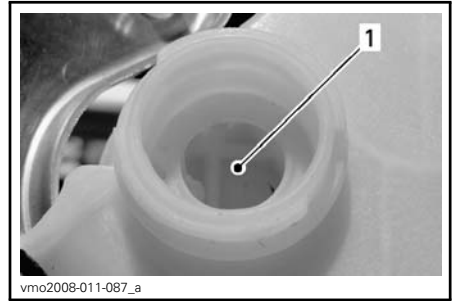
Reposer la durite et la fixer avec le collier de serrage.

Essuyer tout liquide de refroidissement renversé sur le châssis et le moteur.

Remplir le réservoir de liquide de refroidissement avec 1,8 L (1,9 pinte É.-U.) de liquide de refroidissement recommandé. Consulter la rubrique *FICHES TECHNIQUES* pour plus de détails.

Faire tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du réservoir de liquide de refroidissement. Ajouter lentement du liquide de refroidissement au besoin. **Ne pas trop remplir.**

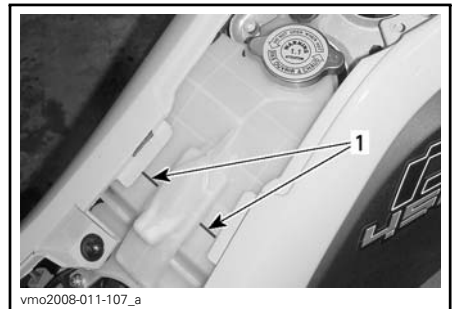
Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, le liquide est au niveau approprié lorsqu'il peut être vu par le trou du bouchon de réservoir.



RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

1. Liquide de refroidissement ici

Le niveau du liquide peut aussi être vérifié au moyen des repères de niveau (petites nervures) du réservoir.



RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

1. Repères de niveau

À cette étape, attendre que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Presser sur l'accélérateur deux ou trois fois, puis ajouter du liquide de refroidissement au besoin.

Reposer le bouchon du réservoir de liquide de refroidissement. Rechercher des fuites au niveau de tous les raccords.

Remettre soigneusement en place toutes les pièces enlevées.

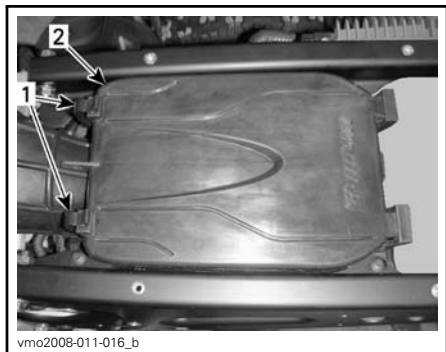
Filtre à air

Dépose du filtre à air

AVIS Ne jamais enlever ni modifier les composants du boîtier de filtre à air. Toujours utiliser des pièces d'origine ou des pièces équivalentes appropriées pour remplacer le filtre à air. Le moteur est réglé spécifiquement en fonction de ces composants. Cela peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager.

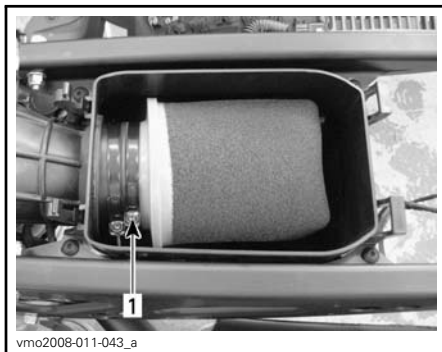
Enlever le siège.

Dégager les fixations et enlever le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Fixations
2. Couvercle de boîtier de filtre à air

Desserrer la fixation et enlever le filtre à air.



1. Fixation

Verser un nettoyant de filtre à air (N/P 219 700 341) ou l'équivalent dans un seau. Mettre le filtre à y tremper.

Pendant que le filtre trempe, nettoyer l'intérieur du boîtier de filtre à air.

Rincer le filtre à air avec de l'eau chaude.

Presser la mousse pour retirer l'excès d'eau. Laisser le filtre à air bien sécher.

REMARQUE: La poussière fine peut être retirée au moyen d'un pistolet pneumatique basse pression. Souffler l'air comprimé dans le sens inverse du débit d'air de fonctionnement.

Remplacer tout élément de filtre à air endommagé.

Une fois le filtre sec, huiler avec de l'huile pour filtre à air (N/P 219 700 340) ou l'équivalent.

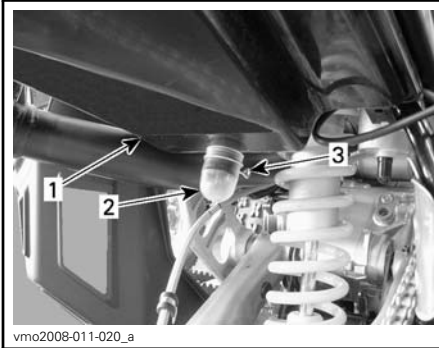
Installation du filtre à air

Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Boîtier de filtre à air

Inspection/vidange du boîtier de filtre à air

Vérifier périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient un liquide ou des dépôts.



1. Boîtier de filtre à air
2. Tube de vidange
3. Fixation

REMARQUE: Si le véhicule est utilisé dans des endroits poussiéreux, vérifier plus souvent que dans le *PROGRAMME D'ENTRETIEN*.

En présence de liquide ou de dépôt, presser et déposer la fixation. Retirer les tubes de vidange et les vider.

AVIS Ne pas faire démarrer le moteur lorsque les tubes de vidange contiennent du liquide ou des dépôts.

En présence de liquide ou de dépôt, le filtre à air doit être examiné, séché ou remplacé en fonction de son état.

Déposer le filtre à air tel qu'expliqué dans ce chapitre.

Pare-étincelles du silencieux

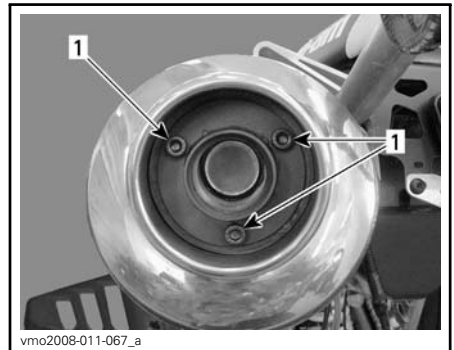
Le pare-étincelles du silencieux doit être nettoyé périodiquement pour retirer toute accumulation de calamine. Se reporter à *PROGRAMME D'ENTRETIEN*.

La totalité de l'échappement doit aussi être examinée pour détecter les fissures, les fuites ou les détériorations.

AVERTISSEMENT

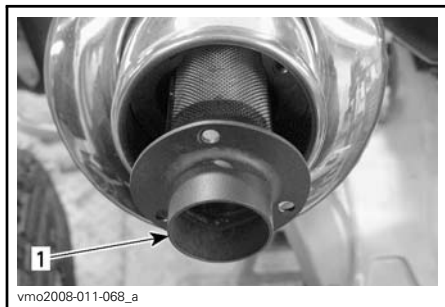
Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant.

Retirer le pare-étincelles du silencieux.



RETIRER

1. Vis

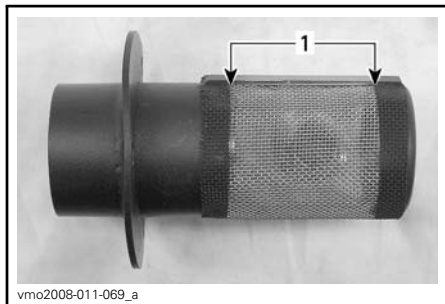


RETIRER

1. Pare-étincelles

Retirer du pare-étincelles les dépôts de calamine au moyen d'une brosse.

REMARQUE: Utiliser une brosse souple et faire attention à ne pas endommager le pare-étincelles.



NETTOYER

1. Nettoyer cette partie

La repose s'effectue à l'inverse de la dépose.

Radiateur

Examiner les ailettes du radiateur. Elles doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Examiner le radiateur et les durites pour déceler les fuites et les dommages.



1. Radiateur

Éliminer le plus de dépôts possible avec les mains. Si on dispose d'eau à proximité, essayer de rincer les ailettes du radiateur.

Si on en dispose, se servir d'un boyau d'arrosage pour rincer les ailettes du radiateur.

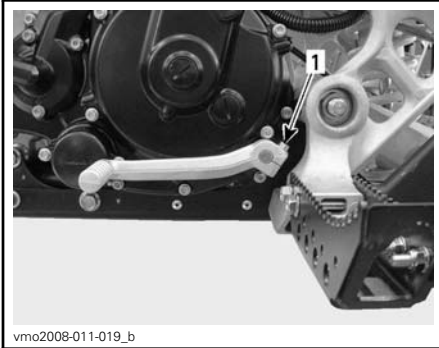
⚠ ATTENTION Ne jamais nettoyer le radiateur avec les mains lorsqu'il est chaud. Le laisser d'abord refroidir.

AVIS Faire attention à ne pas endommager les ailettes du radiateur pendant leur nettoyage. N'utiliser aucun objet ou outil pouvant les endommager. Les ailettes sont des pièces très minces conçues pour favoriser un refroidissement efficace. **SI ON UTILISE UN BOYAU, UTILISER UNE BASSE PRESSIION D'EAU. NE PAS UTILISER UN NETTOYEUR HAUTE PRESSIION.**

S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour qu'il vérifie l'efficacité du système de refroidissement.

Réglage de la pédale de changement de vitesse

Détacher la vis de douille à proximité de l'extrémité de l'arbre de sélection, puis déposer la pédale de changement de vitesse.



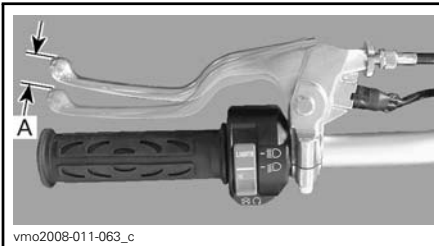
vmo2008-011-019_b

1. Vis de douille

Reposer la pédale de changement de vitesse, puis serrer la vis de douille.

Réglage de l'embrayage

Le jeu libre de la manette de débrayage est de 10 à 15 mm (3/8 à 5/8 po), se reporter à la photo suivante.



vmo2008-011-063_c

MANETTE DE DÉBRAYAGE — JEU LIBRE NOMINAL

A. 10 à 15 mm (3/8 à 5/8 po)

Si le jeu libre est trop grand (plus de 15 mm (5/8 po)), le réglage peut s'effectuer au guidon au moyen d'un dispositif de réglage du câble de manette de débrayage. Se reporter à **RÉGLAGE AU NIVEAU DE LA MANETTE DE DÉBRAYAGE** ci-dessous.

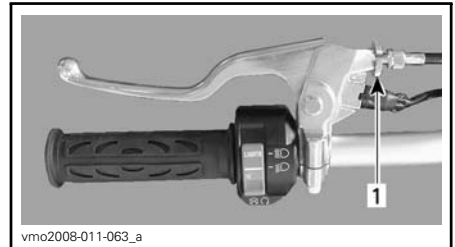
Si le jeu libre est trop faible, la vis du couvercle d'embrayage doit être réglée pour obtenir un jeu libre suffisant. Se reporter à **RÉGLAGE AU NIVEAU DE LA MANETTE DE DÉBRAYAGE** ci-dessous.

Effectuer les réglages appropriés.

AVIS S'il est impossible d'atteindre les réglages recommandés, consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

Réglage au niveau de la manette de débrayage

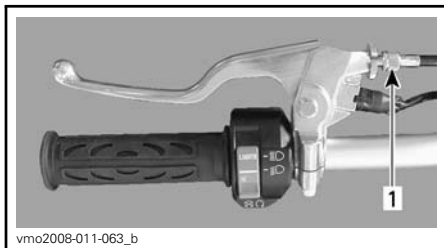
Desserrer l'écrou autobloquant du dispositif de réglage du câble.



vmo2008-011-063_a

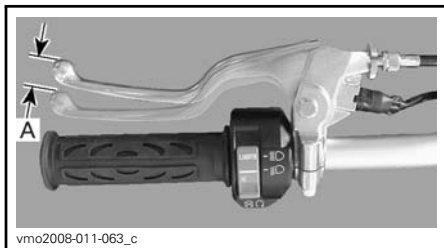
1. Écrou autobloquant

Tourner le dispositif de réglage du câble jusqu'à l'obtention de la dimension appropriée.



vmo2008-011-063_b

1. Dispositif de réglage du câble



vmo2008-011-063_c

MANETTE DE DÉBRAYAGE — RÉGLAGE APPROPRIÉ

A. 10 à 15 mm (3/8 à 5/8 po)

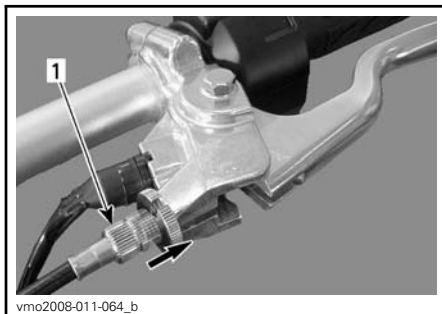
Serrer l'écrou autobloquant du dispositif de réglage du câble lorsque le réglage approprié est obtenu.

Réglage au niveau du couvercle d'embrayage

AVIS La vis est nécessaire au réglage du couvercle d'embrayage; cela signifie que les disques d'embrayage sont usés. Il est ainsi fortement conseillé de demander à un concessionnaire Can-Am autorisé d'inspecter les disques d'embrayage.

Desserrer l'écrou autobloquant du dispositif de réglage du câble.

Desserrer le dispositif de réglage du câble d'embrayage pour obtenir un jeu libre maximal.

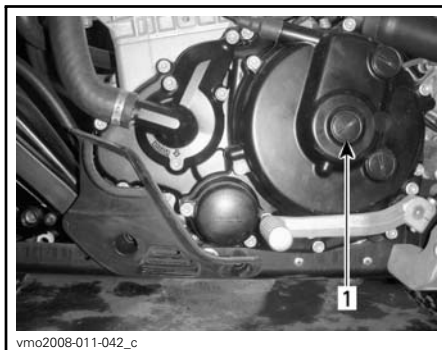


vmo2008-011-064_b

TYPIQUE

1. Dispositif de réglage du câble

Déposer le bouchon d'accès du couvercle d'embrayage.



vmo2008-011-042_c

CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

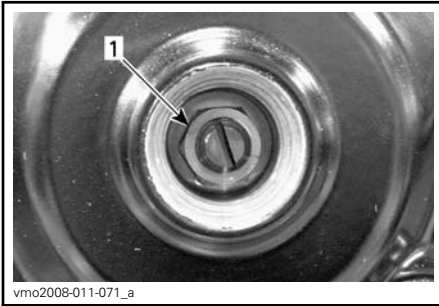
1. Bouchon d'accès

Mettre en place l'outil spécial fourni dans la trousse à outils sur l'écrou autobloquant.



529035081

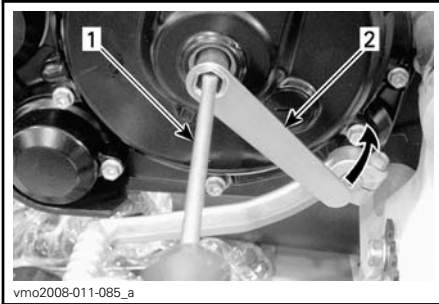
(N/P 529 035 081)



vmo2008-011-071_a

1. Écrou autobloquant

Maintenir la vis de réglage au moyen d'un tournevis plat, puis desserrer l'écrou autobloquant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

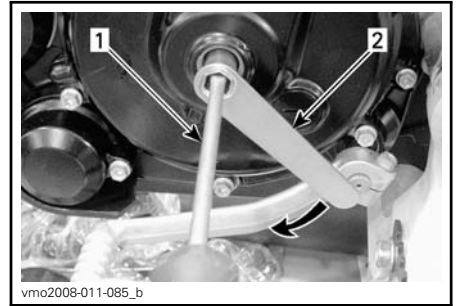


vmo2008-011-085_a

1. Tournevis
2. Outil spécial

Avec le tournevis, tourner délicatement la vis du dispositif de réglage de l'embrayage dans le sens des aiguilles d'une montre pour localiser le point de contact avec la butée de débrayage, puis la tourner de 3/8 à 1/2 tour dans le sens contraire des aiguilles d'une montre à partir du point de contact.

Maintenir la vis de réglage au moyen du tournevis plat, puis serrer l'écrou autobloquant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre à l'aide de l'outil spécial.

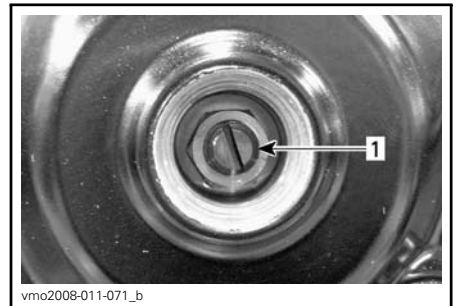


vmo2008-011-085_b

1. Tournevis
2. Outil spécial

Pour vérifier que le réglage est approprié, pousser délicatement sur la vis de réglage avec un doigt. Un petit jeu doit être ressenti; dans le cas contraire, régler de nouveau.

AVIS Le disque d'embrayage peut s'user prématurément si le réglage est trop serré.

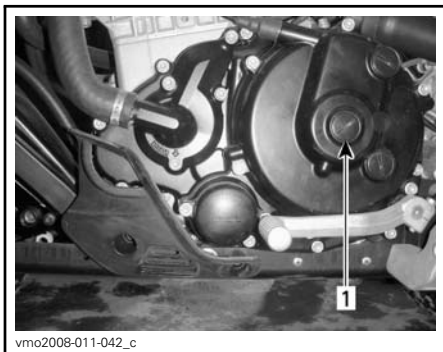


vmo2008-011-071_b

1. Vis de réglage

Reposer le bouchon d'accès.

AVIS Ne pas trop serrer.



1. Bouchon d'accès

Régler de façon appropriée la manette de débrayage. Se reporter à **RÉGLAGE AU NIVEAU DE LA MANETTE DE DÉBRAYAGE** ci-dessus.

Câble d'accélérateur

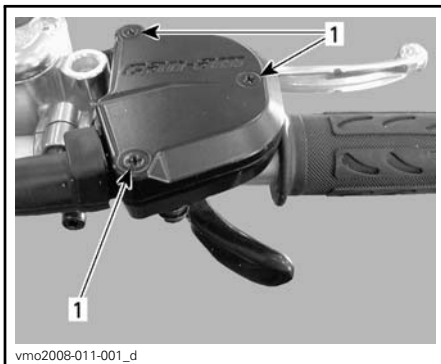
Lubrification du câble d'accélérateur

Le câble d'accélérateur doit être lubrifié avec du lubrifiant pour câble (N/P 293 600 041) ou l'équivalent.

⚠ AVERTISSEMENT

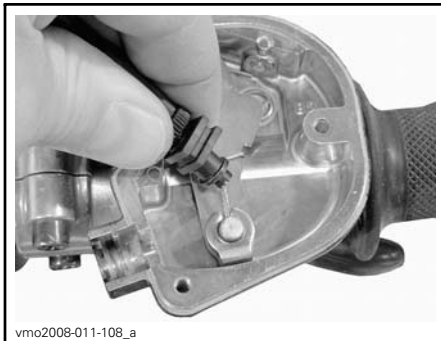
Toujours utiliser un lubrifiant à la silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait rendre l'accélérateur ou le câble collant ou raide.

Déposer le couvercle du logement de la manette d'accélérateur.

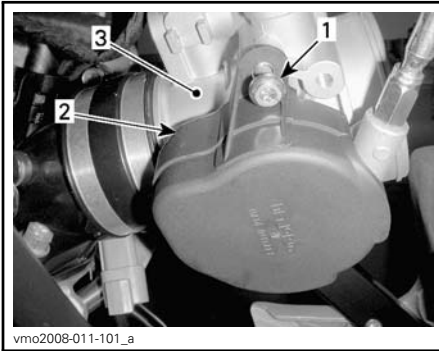


1. Déposer les vis

Retirer le câble de la manette d'accélérateur.



Enlever le couvercle latéral du carter de papillon.



vmo2008-011-101_a

CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Déposer la vis
2. Couvrirle
3. Carter de papillon

Installer l'outil de lubrification de câble (N/P 529 035 738) ou l'équivalent sur le câble.



V00103Y

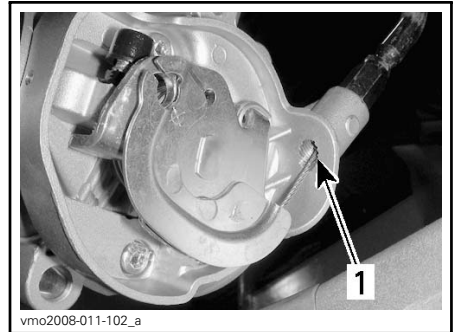
TYPIQUE

Insérer l'aiguille de la bombe aérosol dans le trou de l'outil de lubrification de câble.

⚠ AVERTISSEMENT
 Toujours porter des verres de protection et des gants quand on lubrifie un câble.

REMARQUE: Mettre un chiffon autour de l'outil de lubrification de câble pour éviter que les éclaboussures de lubrifiant.

Mettre du lubrifiant jusqu'à ce qu'il traverse le câble.



vmo2008-011-102_a

1. Rechercher du lubrifiant ici

Reposer le câble.

Vaporiser une petite quantité de lubrifiant sur le mécanisme de la manette d'accélérateur, puis refermer le logement.

Régler la manette d'accélérateur.

Manette d'accélérateur

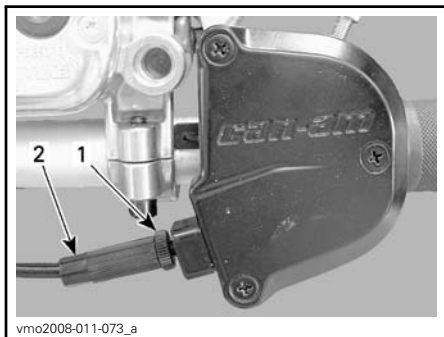
Réglage de la manette d'accélérateur

Glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.



1. Protecteur de caoutchouc

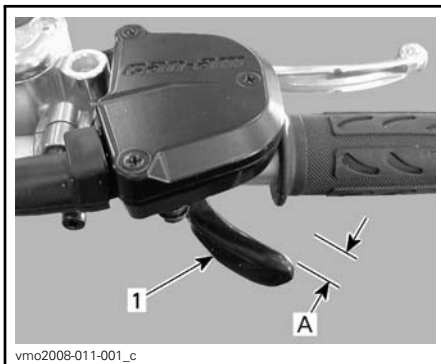
Desserrer l'écrou autobloquant puis tourner le tendeur pour obtenir un jeu approprié de manette d'accélérateur.



1. Écrou autobloquant
2. Dispositif de réglage

REMARQUE: Mesurer le jeu à l'extrémité de la manette d'accélérateur.

Serrer l'écrou autobloquant et réinstaller le protecteur.

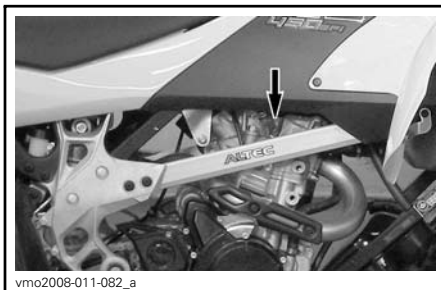


1. Manette d'accélérateur
A. 2 à 4 mm (5/64 à 5/32 po)

Bougies

Dépose des bougies

Débrancher les câbles de bougie.



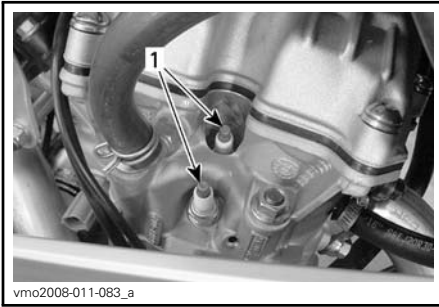
EMPLACEMENT DES CÂBLES

Si possible, nettoyer les bougies et la culasse à l'air comprimé.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours porter des verres de protection lorsqu'on se sert d'air comprimé.

Dévisser et retirer les bougies.



1. Bougies

Pose des bougies

Avant d'installer les bougies, s'assurer que la surface de contact des culasses et des bougies n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0,7 et 0,8 mm (0,028 et 0,032 po).

Appliquer de la pâte pour dissipateur de chaleur P12 (N/P 420 897 186) sur les filets des bougies pour éviter un grippage possible et pour augmenter le transfert de chaleur entre les bougies et la culasse.

Serrer les bougies à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.

Serrer les bougies à 19 N•m (168 lbf•po).

Batterie

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais charger la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.

Dépose de la batterie

Enlever le siège.

Débrancher le câble négatif NOIR (-) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours respecter cette séquence de démontage : débrancher le câble négatif NOIR (-) d'abord.

Retirer les boulons de fixation du support et du porte-batterie.



1. ROUGE (+)
2. NOIR (-)
3. Support de batterie

Nettoyage de la batterie

Nettoyer les bornes de la batterie et l'extrémité des câbles avec une brosse métallique.

Installation de la batterie

Remettre la batterie dans le véhicule. Fixer le support de batterie.

⚠ AVERTISSEMENT

Rebrancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-). Toujours brancher le câble positif ROUGE (+) en premier.

Enduire les bornes de graisse diélectrique (N/P 293 550 004) ou l'équivalent pour les protéger contre l'oxydation.

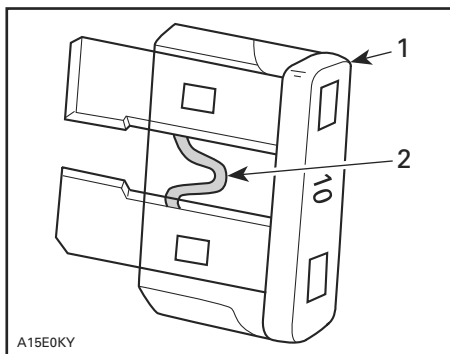
Fusibles

Vérification des fusibles

Le système électrique est protégé par des fusibles. Si un fusible est endommagé, le remplacer par un autre de même calibre.

AVIS Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait causer des dommages importants.

Tirer sur le fusible pour l'extraire du porte-fusibles. Vérifier si le filament est fondu.



TYPIQUE

1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

Emplacement des fusibles

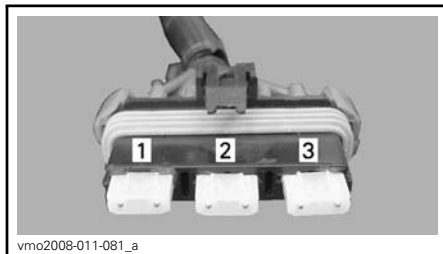
Les porte-fusibles se trouvent sous le siège et du côté gauche du moteur.

Fusibles sous le siège



EMPLACEMENT

1. Porte-fusibles



DESCRIPTION

1. Principal (20 A)
2. Recharge (20 A)
3. Charge (20 A)

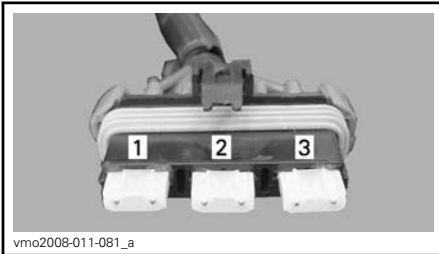
Fusibles du côté gauche du moteur



vmo2008-011-037_a

EMPLACEMENT

1. Porte-fusibles



vmo2008-011-081_a

DESCRIPTION

1. Ventilateur de refroidissement/accessoires (20 A)
2. Injecteur/allumage (15 A)
3. MCM (5 A)

Feux
AVERTISSEMENT

Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant de remplacer une ampoule défectueuse.

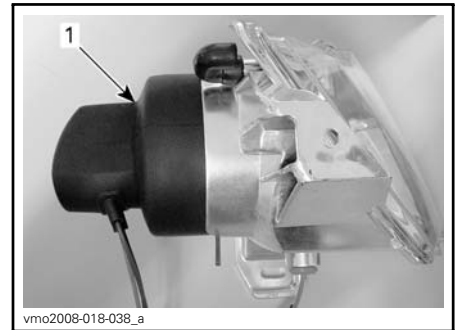
Vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.

Remplacement des ampoules de phare

AVIS Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule aux halogènes avec les doigts nus, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

REMARQUE: En ce qui a trait aux illustrations qui suivent, le carénage avant a été enlevé du véhicule pour faciliter la compréhension.

Enlever le protecteur en caoutchouc du logement de phare.



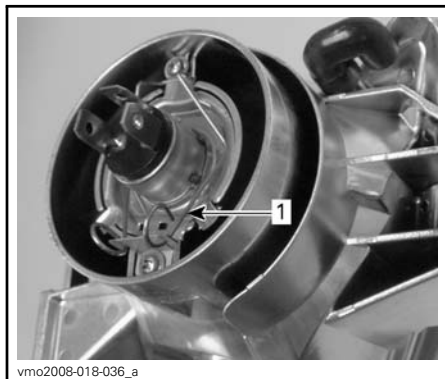
vmo2008-018-038_a

TYPIQUE

1. Protecteur de caoutchouc

Débrancher le connecteur de l'ampoule de phare.

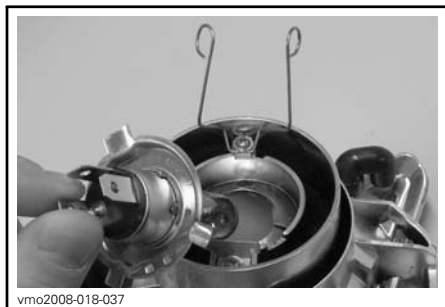
Pousser les extrémités rondes du clip de retenue vers l'avant, puis les placer de côté pour déverrouiller l'ampoule du phare.



TYPIQUE

1. Clip de retenue

Soulever et maintenir le clip de retenue, puis retirer l'ampoule.



TYPIQUE

Remplacer l'ampoule défectueuse.
Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

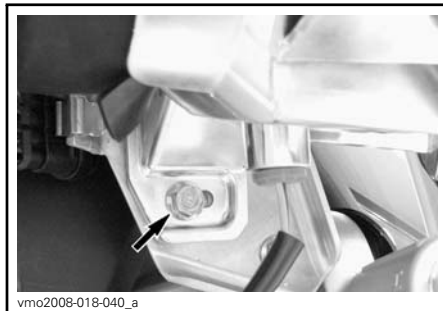
Réglage des phares

Pour régler le faisceau, procéder comme suit :

1. Desserrer les boulons de l'illustration suivante, sans les retirer.



mnr2009-005-001_a

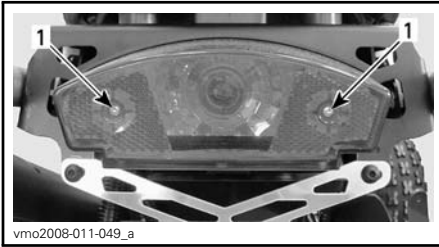


vmo2008-018-040_a

2. Régler à la main l'angle du boîtier de phare.
3. Régler les deux phares de la même manière.
4. Resserrer la vis lorsque le phare est réglé.

Remplacement des ampoules de feu arrière

Dévisser les vis de la lentille pour accéder aux ampoules.



1. Vis

Appuyer sur l'ampoule tout en la dévissant pour la dégager de sa douille.

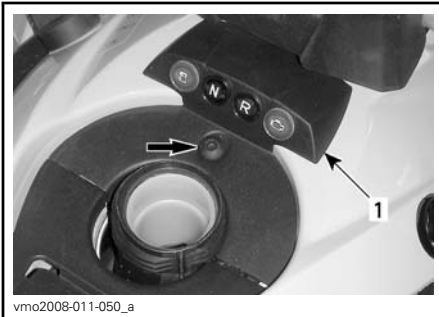
Poser l'ampoule neuve en l'enfonçant tout en la tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

Voyants

Remplacement des ampoules de voyant

Déposer le bouchon du réservoir d'essence.

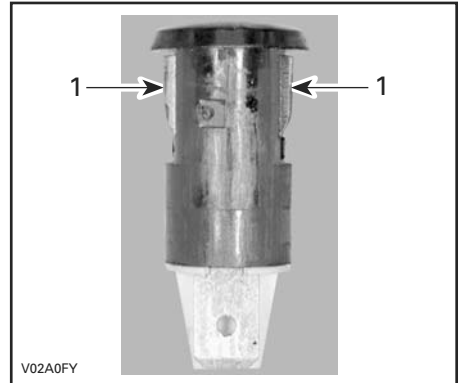
Déposer la console.



1. Console

Débrancher les fils du voyant défectueux.

Pincer les deux pattes, puis tirer le voyant hors du trou.



1. Pattes

La repose s'effectue à l'inverse de la dépose.

Chaîne d'entraînement

Régler la chaîne d'entraînement avant chaque randonnée.

⚠️ AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant de vérifier, de régler ou de graisser la chaîne d'entraînement.

Inspection de la chaîne d'entraînement

Ce véhicule est équipé d'axes et de galets à graissage permanent à joints toriques. Toujours vérifier la chaîne d'entraînement avant de conduire ce véhicule.

Rechercher des joints toriques ou des galets manquants ou endommagés, et corriger le réglage du jeu.

Graissage et nettoyage de la chaîne d'entraînement

AVIS Ne jamais laver la chaîne avec de l'eau ou de l'essence sous haute pression. Cela endommage les joints toriques et entraîne une usure prématurée et une défaillance de la chaîne d'entraînement.

Nettoyer les surfaces latérales de la chaîne avec un chiffon sec.

REMARQUE: Ne pas broser la chaîne.

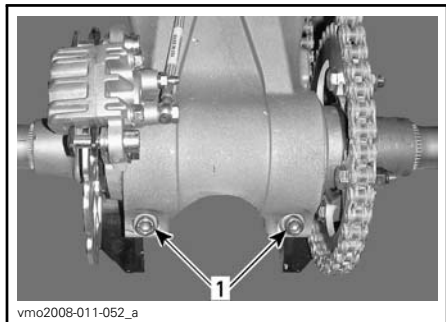
Graisser seulement avec un lubrifiant de chaîne à joints toriques approuvé. Les autres lubrifiants de chaîne du commerce peuvent contenir un solvant qui pourrait endommager les joints toriques.

Réglage de la chaîne d'entraînement

REMARQUE: Toujours régler la chaîne d'entraînement avec le conducteur, ou un poids équivalent, assis sur le véhicule.

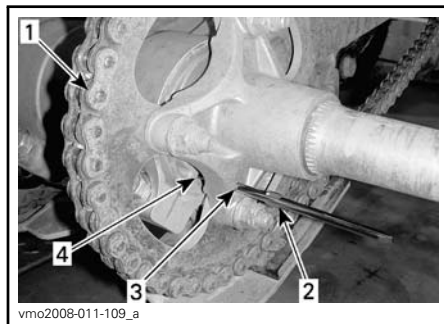
Choisir une surface horizontale et mettre la boîte de vitesses au POINT MORT.

Desserrer les boulons de verrouillage de l'essieu arrière.



1. Boulons de verrouillage de l'essieu arrière

Insérer la lame d'un tournevis (trousse à outils) dans le moyeu de la roue dentée et dans le carter d'essieu excentrique.



1. Chaîne d'entraînement
2. Lame de tournevis (trousse à outils)
3. Moyeu de roue dentée
4. Carter d'essieu excentrique

Une fois la lame de tournevis bien en place, pousser ou tirer le véhicule vers l'avant pour augmenter ou vers l'arrière pour réduire le jeu libre de la chaîne.

REMARQUE: Le jeu libre correct de la chaîne est de 22 mm (7/8 po) à mi-chemin entre les roues dentées.

Serrer les boulons de verrouillage de l'essieu arrière à 48 N•m. (35 lbf•pi).

Galet de la chaîne d'entraînement

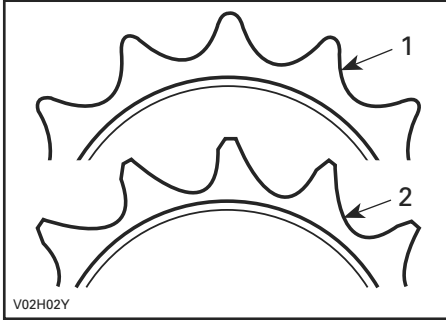
Vérifier souvent le galet de la chaîne d'entraînement, se reporter au *PROGRAMME D'ENTRETIEN*.

Remplacer le galet de la chaîne d'entraînement lorsqu'il est usé.

Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé pour son remplacement.

Roue dentée et pignon

Vérifier si l'axe de la roue dentée et le pignon sont déformés.



1. Bon
2. Remplacer

AVIS Remplacer la chaîne, l'axe de la roue dentée et le pignon pour éviter l'usure rapide de la chaîne et de la roue dentée. Poser un circlip neuf chaque fois que le pignon est déposé.

Pneus et roues

État des pneus et des roues

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin. Ne pas permuter les pneus. Les pneus avant et arrière sont de taille différente.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on remplace les pneus, ne jamais installer de pneus diagonaux avec des pneus radiaux. Cette application combinée peut créer des problèmes de maniabilité et/ou de stabilité.

Ne pas poser des pneus de différentes tailles ou conceptions sur le même essieu. Les paires de pneus avant et arrière doivent être de modèle identique et provenir du même fabricant.

Bien installer les pneus unidirectionnels dans leur sens de rotation.

Installer tous les pneus radiaux d'un même ensemble en même temps.

Des blessures graves et même un décès pourraient survenir si ces directives ne sont pas suivies

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Toujours respecter les pressions recommandées. Comme ce sont des pneus à basse pression, il faut employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont FROIDS, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la trousse d'outils.

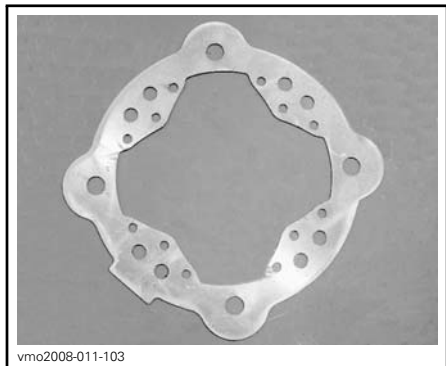
PRESSION DES PNEUS		AVANT	AR-RIÈRE
Jusqu'à 100 kg (220 lb)	MAXIMUM	48 kPa (7 lb/po ²)	
	MINIMUM	34,5 kPa (5 lb/po ²)	

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

Dépose d'une roue

Desserrer les écrous, puis soulever le véhicule. Soutenir le véhicule de façon sécuritaire avec des chandelles. Dévisser les écrous, puis enlever la roue.

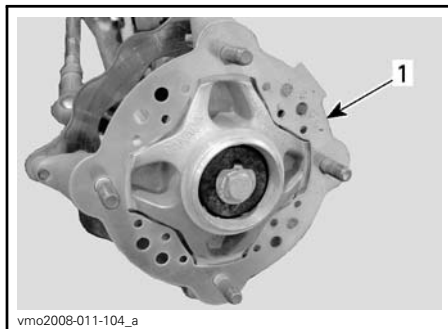
AVIS Pour éviter d'endommager les disques de frein avant, ne jamais enlever ou conduire un véhicule sans que les protecteurs de disques avant ne soient posés.



PROTECTEUR DE DISQUE

Pose d'une roue

À l'avant, vérifier que les protecteurs de disques de frein sont correctement posés.



ROUE AVANT

1. Protecteur de disque

Poser les écrous et les rondelles (le cas échéant).

Serrer les écrous progressivement, en ordre entrecroisé, puis serrer finalement à 52 N•m (38 lbf•pi).

AVIS Toujours utiliser les écrous de roue et les rondelles recommandés (le cas échéant). D'autres écrous et rondelles risquent d'endommager la jante.

Roulements de roue avant

Inspection des roulements de roue avant

Tenir la roue par le rebord supérieur, puis tirer et pousser afin de sentir le jeu. Si l'on constate un jeu, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.

Essieu arrière

Inspection de l'essieu arrière

Soulever l'arrière du véhicule afin que les roues ne touchent pas le sol.

Pousser et tirer l'essieu arrière pour vérifier le jeu.

Vérifier si l'essieu est courbé ou s'il présente un "faux-rond".

Si l'on constate un jeu ou des dommages, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Suspension

Inspection de la suspension

Inspection des amortisseurs

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile et si les fixations sont solides. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé au besoin.

Inspection du bras oscillant, des bras triangulaires et de la tringlerie

Vérifier l'état de ces pièces (fissures, creux, jeu excessif ou piqûres de corrosion) toutes les 25 heures ou 1.250 km (800 mi). Si l'un de ces dommages est détecté **NE PAS UTILISER LE VÉHICULE ET CONSULTER UN CONCESSIONNAIRE CAN-AM AUTORISÉ.**

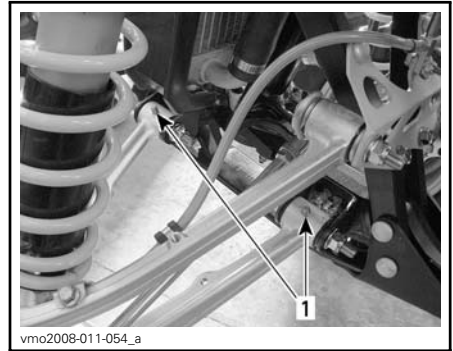
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais conduire un véhicule avec des pièces de suspension défectueuses.

Suspension avant

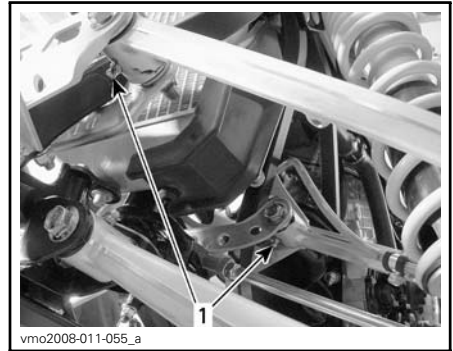
Graissage des bras triangulaires avant

Graisser les bras triangulaires avant avec un pistolet graisseur. Utiliser de la graisse synthétique pour suspension (N/P 293 550 033) ou l'équivalent.



TYPIQUE — BRAS TRIANGULAIRE INFÉRIEUR

1. Graisseurs



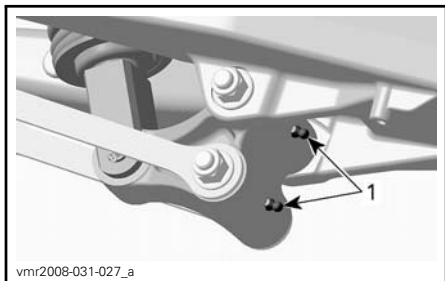
TYPIQUE — BRAS TRIANGULAIRE SUPÉRIEUR

1. Graisseurs

Suspension arrière

Graissage du levier coudé et du bras pivotant

Graisser avec de la graisse pour suspension (N/P 293 550 033) aux graisseurs illustrés.



LEVIER COUDÉ

1. Graisseurs



BRAS PIVOTANT

1. Graisseur

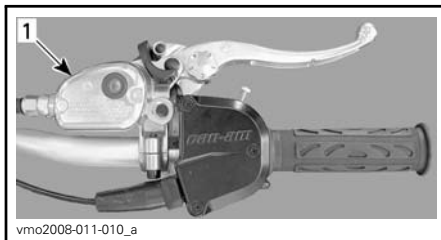
Freins

Niveau du liquide de frein

REMARQUE: Un niveau bas peut être le symptôme de fuites ou d'une usure avancée des plaquettes. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

Réservoir de liquide de frein

Orienter les roues droit devant pour faire en sorte que le réservoir soit de niveau.



TYPIQUE

1. Réservoir de liquide de frein avant

Vérifier le niveau du liquide de frein par le regard latéral du couvercle du réservoir.

Une couleur **FONCÉE** indique que le niveau du liquide est correct.

Une couleur **CLAIRE** indique que le niveau du liquide est insuffisant.



TYPIQUE

1. Niveau de liquide de frein correct
2. Niveau de liquide de frein insuffisant

Nettoyer et déposer le couvercle du filtre, puis ajouter du liquide au besoin.
Ne pas trop remplir.

Inspecter l'état du soufflet de la manette. Rechercher toute fissure, déchirure, etc. Remplacer en cas de dommages.

Réservoir de liquide de frein arrière

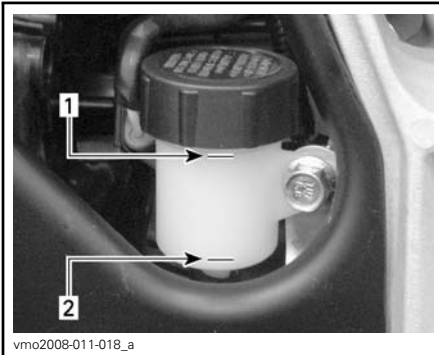
Le véhicule sur une surface horizontale, vérifier le niveau du liquide de frein dans le réservoir.



SITUÉ PRÈS DE L'AILE ARRIÈRE DROITE

1. Réservoir de liquide de frein arrière

Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.



CÔTÉ DROIT DU VÉHICULE

1. Niveau maximal (MAX)
2. Niveau minimal (MIN)

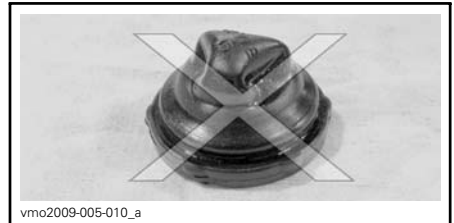
Nettoyer et déposer le bouchon de remplissage, puis ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

⚠ AVERTISSEMENT

Lors de la repose du bouchon de remplissage du réservoir de liquide de frein arrière, ramener la membrane en caoutchouc à sa position initiale.



BONNE POSITION



MAUVAISE POSITION

Liquide de frein recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

AVIS Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour remplir.

AVIS N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. Ne pas utiliser de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

Inspection des freins


Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier :

- le niveau de liquide de frein.
- que le système de freinage ne présente aucune fuite.
- si les freins sont spongieux.
- si les freins sont propres.
- si les disques sont très usés, ainsi que l'état de leur surface.
- si les plaquettes sont usées, endommagées ou desserrées.
- si le protecteur de disque de frein avant est endommagé; le remplacer au besoin.

LIMITES D'USURE	
Épaisseur des plaquettes de frein	1 mm (0,040 po)
Épaisseur des disques	3,5 mm (0,138 po)
Gauchissement maximal des disques	0,2 mm (0,008 po)

Si on décèle un problème au niveau des freins, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.

 AVERTISSEMENT

S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour la vidange du liquide de frein ou tout entretien du système de freinage.

Carrosserie

Nettoyage et protection du véhicule

Ne jamais utiliser un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRES-**

SION (avec un boyau d'arrosage par exemple). Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques. Protéger l'extrémité du silencieux pour éviter toute infiltration d'eau dans l'échappement.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, laver la carrosserie à l'eau chaude et au savon (détergent doux seulement). Appliquer une cire non abrasive.

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

Loquet du siège

Retirer le siège et vérifier le mécanisme de verrouillage. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour remplacer ces pièces.

Châssis

Inspection du châssis

Vérifier si le châssis présente des fissures ou d'autres dommages. Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé pour son remplacement ou sa réparation.

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour les couples prescrits, et remplacer ou réparer des pièces.

Entreposage et préparation présaisonnaire

AVERTISSEMENT

Faire vérifier l'intégrité du système d'alimentation par un concessionnaire ou distributeur Can-Am autorisé tel que prescrit dans le *PROGRAMME D'ENTRETIEN*.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de quatre mois, il faut le remettre adéquatement.

S'adresser à un concessionnaire ou distributeur Can-Am autorisé pour connaître les consignes appropriées.

Lorsqu'on utilise le véhicule après une période de remisage, une préparation s'impose. S'adresser à un concessionnaire ou distributeur Can-Am autorisé pour connaître les consignes appropriées.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

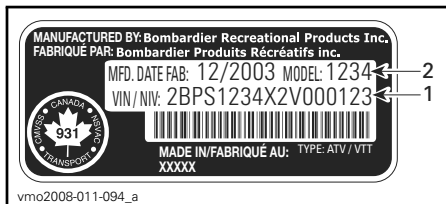
Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

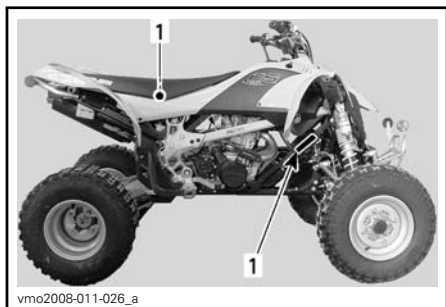
Les principaux composants de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire autorisé Can-Am a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. BRP ne pourra accepter une réclamation en vertu de la garantie si le numéro d'identification du moteur (N.I.M.) ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) a été enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

Numéro d'identification du véhicule



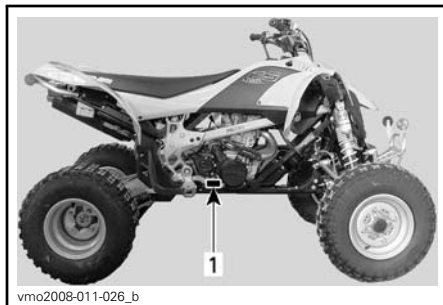
TIPIQUE — ÉTIQUETTE DU NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

1. N.I.V. (numéro d'identification du véhicule)
2. Numéro de modèle



1. Emplacement du numéro de série du véhicule

Numéro d'identification du moteur



TIPIQUE — ÉTIQUETTE DU NUMÉRO DE SÉRIE DU MOTEUR

1. N.I.M. (numéro d'identification du moteur)

Étiquette de conformité

Cette étiquette indique que le véhicule est conforme aux normes de différents pays.

EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

DS 450

Sous le feu arrière,
sur l'aile arrière



RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT

É.-U. et Canada seulement

Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'on a procédé à la dépose ou à la mise hors d'usage d'un tel dispositif.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de traficage :

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

FICHES TECHNIQUES

MODÈLE		DS 450
MOTEUR		
Type		BRP Rotax, 4 temps. Moteur à double arbre à cames en tête, chaîne d'entraînement
Nombre de cylindres		1
Nombre de soupapes		4
Cylindrée		449,3 cc (27,42 po ³)
Alésage	Standard	97 mm (3,82 po)
Course		60,8 mm (2,44 po)
Taux de compression		11,8:1
Lubrification		Lubrification sous pression avec filtre à huile remplaçable (lubrification simultanée du moteur et de la boîte de vitesses)
Décompresseur		Automatique
Échappement		BRP, acier inoxydable
Filtre à air		Filtre en mousse à 2 étages
BOÎTE DE VITESSES		
Embrayage		Embrayage à huile multidisque
Boîte de vitesses		Boîte de vitesses 5 vitesses à prise constante intégrée
REFROIDISSEMENT		
Type		Refroidi par liquide avec pompe à eau intégrée
Radiateur		Monté à l'avant avec ventilateur thermostatique
SYSTÈME D'ALIMENTATION		
Type		Injection électronique avec boîtier de papillon unique de 46 mm
Régime de ralenti		± 50 1.800 tr/min (non pertinent)
Pompe à essence	Marque	Bosch
	Type	Électrique (dans le réservoir d'essence)

MODÈLE		DS 450
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Génératrice-magnéto	Marque	Denso
	Type	250 W à 6.000 tr/min
Type d'allumage		Numérique à induction
Calage de l'allumage		Non réglable
Limiteur de régime moteur		10.200
Bougie	Marque	NGK
	Type	DCPR9E
	Écartement des électrodes	0,7 à 0,8 mm (0,028 à 0,032 po)
Nombre de bougies		2
Batterie	Type	Batterie sans entretien
	Volt	12 volts, 7 A•h
Système de démarrage		Démarrateur électrique. Démarre dans tous les rapports (avec boîte débrayée ou au point mort)
Ampoule de phare		2 x 35 W
Ampoule de feu arrière et de feux d'arrêt		8/27 W, 1157
Fusibles	Principal	20 A
	Charge	20 A
	Injecteur/allumage	15 A
	MCM	5 A
	Ventilateur de refroidissement et accessoires	20 A
GROUPE D'ENTRAÎNEMENT		
Essieu arrière		Entraînement par chaîne/essieu massif

MODÈLE		DS 450
SUSPENSION		
Avant	Type	Suspension indépendante - Bras triangulaire double
	Course	Amortisseur HPG 241 mm (9,5 po)
Arrière	Type	Bras oscillant rigide Amortisseur HPG
	Course	267 mm (10,5 po)
PNEUS		
Pression (jusqu'à 100 kg [220 lb])	Avant	48 kPa (7 lb/po ²) maximum 34,5 kPa (5 lb/po ²) minimum
	Arrière	
Dimensions	Avant	21 x 7R-10
	Arrière	20 x 10R-9
ROUES		
Dimensions	Avant	10 x 5,5
	Arrière	9 x 8,5
Couple de serrage des écrous de roue		52 N•m (38 lbf•pi)
FREINS		
Avant		Hydraulique, 2 disques (acier inoxydable)
Arrière		Hydraulique, monodisque (acier inoxydable)
Mécanisme de frein de stationnement		La manette de frein droite comporte un frein de stationnement pour les roues avant
DIRECTION		
Divergence (véhicule au sol et mesure sur la jante)		0,5 mm ± 0,5 mm (0,197 po ± 0,197 po) de chaque côté

MODÈLE		DS 450
POIDS ET CAPACITÉ DE CHARGE		
Poids à vide		156 kg (345 lb)
Charge maximale permise		100 kg (220 lb) avec le conducteur, toutes les autres charges et accessoires ajoutés
PNBV (poids nominal brut du véhicule)		281 kg (620 lb)
DIMENSIONS		
Longueur hors tout		1,83 m (72,1 po)
Largeur hors tout		1,17 m (46,1 po)
Hauteur hors tout		1,06 m (41,9 po)
Empattement		1,27 m (50 po)
Voie	Avant	1,0 m (39,5 po)
	Arrière	909 mm (35,8 po)
Garde au sol	Sous châssis	229 mm (9 po)
	Essieu arrière	132 mm (5,2 po)
LIQUIDES		
Type d'huile à moteur		Huile synthétique XP-S 5W40. N'utilisez pas d'autre huile synthétique, d'huile semi-synthétique ou d'additifs dans votre VTT Can-Am équipé d'un embrayage à huile. Se reporter à la rubrique <i>HUILE À MOTEUR</i> dans le chapitre <i>RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN</i> pour plus de détails.
Liquide de refroidissement		Mélange éthylène glycol (50 %) et eau distillée (50 %). Employer le liquide prémélangé BRP ou un liquide conçu spécialement pour les moteurs en aluminium
Carburant	Type	Essence super sans-plomb
	Indice d'octane	En Amérique du Nord : (91 (RON + MON)/2) Ailleurs qu'en Amérique du Nord : 95 RON
Frein hydraulique		Liquide de frein DOT 4

MODÈLE	DS 450
CONTENANCES	
Réservoir d'essence	11,5 L (3 gal. É.-U.) dont une réserve approximative de 2,5 L (0,66 gal. É.-U.)
Huile à moteur	1,8 L (1,9 pinte É.-U.)
Liquide de refroidissement	1,8 L (1,9 pinte É.-U.)

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

 AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

DIAGNOSTIC DES PANNES

GUIDE TECHNIQUE

LE MOTEUR NE TOURNE PAS

1. L'interrupteur d'allumage se trouve à «OFF».
 - Mettre l'interrupteur à «ON».
2. L'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position «OFF».
 - Mettre l'interrupteur à «ON».
3. La boîte de vitesses n'est pas au POINT MORT.
 - Mettre la boîte de vitesses au POINT MORT ou presser la manette de débrayage.
4. Batterie faible ou connexions desserrées.
 - Vérifier l'état des connexions et des bornes.
 - Faire vérifier la batterie.
 - Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

1. Fusible brûlé.
 - Vérifier le fusible de la pompe à essence.
2. Moteur noyé (la bougie est humide lorsqu'on l'enlève).
 - (Mode noyé) Si le moteur est noyé et ne démarre pas, on peut activer ce mode spécial qui bloque l'injection pendant le lancement du moteur. Procéder comme suit.
 - Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à «ON».
 - Comprimer complètement la manette d'accélérateur et la MAINTENIR dans cette position.
 - Appuyer sur le bouton de DÉMARRAGE du moteur.Lancer le moteur 20 secondes. Relâcher le bouton de DÉMARRAGE du moteur.
 - Relâcher la manette d'accélérateur et lancer de nouveau le moteur pour le faire démarrer.
 - Si le moteur ne démarre toujours pas :**
 - Nettoyer le pourtour des capuchons de bougie et retirer ces derniers.
 - Déposer les bougies; se reporter au chapitre RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN.
 - Actionner le démarreur à quelques reprises.
 - Ensuite, installer des bougies neuves si possible ou des bougies propres et sèches.
 - Faire démarrer le moteur de la façon décrite plus haut.
 - Si le moteur est encore noyé, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.
 - REMARQUE :** Il ne doit pas y avoir de carburant dans l'huile à moteur. Si c'est le cas, vidanger l'huile.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER (suite)

3. L'essence ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).
 - Vérifier le niveau d'essence.
 - Il peut y avoir une panne de la pompe à essence.
 - Vérifier le fusible de la pompe à essence.
 - Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.
4. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).
 - Vérifier le fusible de l'allumage.
 - Enlever les bougies et les rebrancher aux protecteurs de bougie.
 - Vérifier si l'interrupteur d'allumage ou l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position «ON».
 - Mettre la bougie à la masse du moteur, loin des puits de bougie, et faire démarrer le moteur. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacer les bougies.
 - Si le problème persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.
5. Compression du moteur.
 - Si aucune résistance répétitive ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression.
 - Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR

1. Bougies encrassées ou endommagées.
 - Voir LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.
2. L'essence ne parvient pas au moteur.
 - Voir LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.
3. Le moteur surchauffe (le voyant d'anomalie moteur [ambre] S'ALLUME ou clignote).
 - Se reporter à SURCHAUFFE DU MOTEUR.
4. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.
 - Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.
 - Vérifier s'il y a des dépôts dans le tube de vidange du boîtier de filtre à air.
5. Bobine d'allumage débranchée.
 - Vérifier la connexion de la bobine d'allumage.

SURCHAUFFE DU MOTEUR

- 1. Bas niveau de liquide de refroidissement dans le circuit de refroidissement.**
 - *Vérifier le niveau du liquide de refroidissement, se reporter à RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN.*
 - *Vérifier que le ventilateur de refroidissement fonctionne correctement.*
- 2. Ailettes de radiateur sales.**
 - *Nettoyer les ailettes du radiateur; se reporter à RADIATEUR dans RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN.*
- 3. Ventilateur de refroidissement inopérant.**
 - *Vérifier le fusible du ventilateur de refroidissement; se reporter à RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN. Si le fusible est bon, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.*

RETOURS DE FLAMME

- 1. Bougies défectueuses (accumulation de calamine).**
 - *Voir MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.*
- 2. Le système d'échappement fuit.**
 - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*
- 3. Le moteur tourne en surchauffant.**
 - *Voir MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.*

RATÉS D'ALLUMAGE

- 1. Bougies encrassées, endommagées ou usées.**
 - *Nettoyer les bougies et vérifier leur degré thermique. Remplacer au besoin.*
- 2. Présence d'eau dans l'essence.**
 - *Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.*

BRUIT INHABITUEL DU MOTEUR

- 1. Réglage des soupapes.**
 - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*
- 2. Tendeur de chaîne.**
 - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*
- 3. Chaîne de distribution usée.**
 - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. Moteur.

- Voir *MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR*.

2. Frein de stationnement.

- *S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré.*

3. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.*
- *Vérifier s'il y a des dépôts dans le tube de vidange du boîtier de filtre à air.*

LA BOÎTE DE VITESSES NE CHANGE PAS DE RAPPORT EN DOUCEUR

1. Le niveau d'huile à moteur est trop bas.

- *Remplir le réservoir d'huile au niveau approprié avec une huile recommandée.*

2. Système de changement de vitesse de la boîte de vitesses.

- *Essayer de presser davantage la manette d'accélérateur pendant une montée de vitesse.*
- *Presser la manette de débrayage plus longtemps pendant une rétrogradation.*

3. Type d'huile incorrect.

- *Vidanger l'huile à moteur et n'utiliser que de l'huile recommandée.*

4. Boîte de vitesses.

- *Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.*

LE VOYANT D'ANOMALIE MOTEUR (ambre) RESTE ALLUMÉ

1. Surchauffe du moteur.

- *Se reporter à *SURCHAUFFE DU MOTEUR*.*

2. Tension de batterie trop faible ou trop élevée.

- *Vérifier la tension de la batterie et le circuit de charge.*
- *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

LE VOYANT D'ANOMALIE MOTEUR (ambre) CLIGNOTE

1. Le moteur est en mode protection (limp home).

- *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM^{MC} 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses VTT Can-Am 2009 vendues par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Can-Am installés par un concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison du VTT Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie que le VTT.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

Les composants reliés aux émissions qui sont inclus dans le tableau ci-dessous, qui sont installés sur des VTT Can-Am certifiés par l'EPA, et qui sont enregistrés aux États-Unis, sont couverts pour trente (30) mois consécutifs.

COMPOSANTS RELIÉS AUX ÉMISSIONS	450 EFI
CPA (capteur de position d'accélérateur)	X
Régulateur de pression d'essence	X
Injecteurs d'essence	X
Joint d'étanchéité de culasse	X
Joint d'étanchéité du collecteur d'admission	X
CPAC (capteur de pression d'air du collecteur d'admission)	X
CPTAA (capteur de pression et de température d'air ambiant)	
ECM (Module de Commande du Moteur)	X

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le VTT Can-Am 2009 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le VTT Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- Le VTT Can-Am 2009 doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le VTT se trouve en dehors du pays où il a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) GARANTIE FOURNISSEUR

BRP équipe certains VTT Can-Am 2009 avec un récepteur GPS. Ce dernier est couvert par la garantie limitée offerte par le manufacturier du récepteur GPS et n'est pas couvert par la présente garantie limitée. SVP contacter les distributeurs ci-dessous:

Raytech Électronique

1451, boul. des Laurentides
Vimont, Laval (Québec)
H7M 2Y3
Tél.: 450 975-1015
Télé.: 800 975-0025 / 450 975-0817
Courriel: raytech@raytech.qc.ca
Site Web: www.raytech.qc.ca
Coord. GPS: N45o35.25' - W73o42.95'

Naviclub Ltée

5054, Saint-Georges
Lévis (Québec)
G6V 4P2
Tél.: 418 835-9279
Télé.: 418 835-6681
Courriel: naviclub@naviclub.com
Site Web: www.naviclub.com

Votre VTT Can-Am 2009 peut avoir comme équipement original des pneus Carlisle[†] ou ITP[†]. Ces pneus sont garantis séparément par leurs fabricants et nous vous prions de communiquer directement avec le fabricant ou l'un de ses représentants, ou encore, de demander à votre concessionnaire autorisé BRP de vous assister.

Carlisle Tire & Wheel Company

23 Windham Boulevard
Aiken, SC 29805

Information concernant la garantie:

aux É.-U. 1 800-260-7959

au Canada 1 800-265-6155

au Québec 1 877-997-4999

9) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

10) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

VTT CAN-AM

Groupe support à la clientèle

75, rue J.A. Bombardier

Sherbrooke (Québec) J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

^{MC} Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

[†] Carlisle et ITP sont des marques de commerce détenues par ou utilisées sous licence de Carlisle Tire & Wheel Company.

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM^{MC} 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses Quad Can-Am 2009 vendus par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé (tel que défini ci-après) hors du Canada, des États-Unis et des pays membres de l'Espace Économique Européen (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Quad Can-Am installés par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du Quad Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau dans le moteur;
- Les dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le Quad Can-Am 2009 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire Can-Am»);

- Le processus d’inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le Quad Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le Quad Can-Am 2009 doit être acheté dans le pays ou l’union de pays où le propriétaire réside;
- L’entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l’entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n’a pas l’obligation d’honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D’OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Can-Am dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine de Quad Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du quad au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le quad se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

1. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.
3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe support à la clientèle
Skaldenstraat 125
9042 Gent
Belgium
Tel.: + 32 9 218 26 00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente
Ahjotie 30
Fin-96320 Rovaniemi
Finland
Tel.: + 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe support à la clientèle
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur www.brp.com.

* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

^{MC} Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: QUAD CAN-AM^{MC} 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses quads Can-Am année-modèle 2009 neufs et non utilisés vendus par des distributeurs/concessionnaires BRP autorisés («Distributeurs/Concessionnaires») dans les états membres de l'Espace Économique Européen («EEE») (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine quad Can-Am installés par un Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison du quad Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie que le quad.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau dans le moteur;
- Les dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou de location.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le quad Can-Am 2009 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le quad Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le quad Can-Am 2009 doit être acheté dans l'EEE;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du quad au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le quad se trouve en dehors de l'EEE, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a acceptée le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe support à la clientèle
Skaldenstraat 125
9042 Gent
Belgium
Tel.: + 32 9 218 26 00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente
Ahjotie 30
Fin-96320 Rovaniemi
Finland
Tel.: + 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe support à la clientèle
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur www.brp.com.

CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

^{MC} Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Prenez également note que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

Au Canada

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Télécopieur: 819 566-3590

Aux États-Unis

BRP US INC.

Warranty Department
7575 Bombardier Court
Wausau WI 54401
Tél.: 715 848-4957

Autres pays dans le monde

DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP

Service de la garantie
Chemin de Messidor 5-7
1006 Lausanne
Switzerland
Télécopieur: + 41213187801

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- en postant l'une des cartes (ci-dessous)
- en composant, **si vous habitez l'Amérique du Nord**, le 819 566-3366 (Canada) ou le 715 848-4957 (É.-U.)
- en prenant contact avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS: Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

Amérique du Nord

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Canada

Autres pays dans le monde

DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP

Service de la garantie
Chemin de Messidor 5-7
1006 Lausanne
Switzerland

NUMÉRO DE MODÈLE
DU VTT _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU VÉHICULE (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU MOTEUR (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

Date d'achat _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

**Date d'expiration
de la garantie** _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire lors de la vente

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

V00A2IL

Veillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu le VTT pour vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de BRP.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE

DANGEREUSE. Une collision ou un renversement peut se produire rapidement, même pendant des manoeuvres telles les tournants, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ CE GUIDE DU CONDUCTEUR ET TOUTES LES ÉTIQUETTES AVANT D'UTILISER CE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Les novices devraient suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR UNE SURFACE ASPHALTÉE.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface asphaltée.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre véhicule.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL OU DE LA DROGUE.** Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VÉHICULE À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de ce véhicule quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANOEUVRES PÉRILLEUSES.**

219 701 179

CA

OPERATOR'S GUIDE, DS 450 EFI / FRENCH
GUIDE DU CONDUCTEUR, DS 450 EFI / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M.P.C.